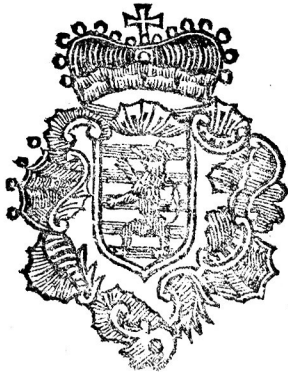


LA CLEF  
DU CABINET  
DES PRINCES  
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur  
les Matières du tems.

*Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature.*

J U I N 1754.



A L U X E M B O U R G ;  
Chez l'Héritière d'ANDRÉ CHEVALIER;  
vivant Imprimeur de Sa Majesté  
l'Impératrice & Reine.

---

M. D C C. L I V

*Avec Privilège de Sa Sacrée Majesté Impériale &  
Approbation du Commissaire Examineur.*

## AVIS AU PUBLIC

**C**E Journal paroitra, comme de coutume, régulièrement au commencement de chaque mois. On ne négligera également rien pour continuer à le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il sera possible. Pour cela on invite les Savans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. Ils sont priés d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) à l'Héritière à feu le Sr. Chevalier, qui a seule le fond de cet Ouvrage mensuel depuis son origine, & le vend complet & par mois séparés.

On trouve aussi chez la même Héritière, outre ses impressions, un grand assortiment de Livres de tous Pays. Elle débite plusieurs Journaux historiques, Politiques & Littéraires, entre-autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux; Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à présent 44. vol. : Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continué: Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 18. vol.; & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Savans, par Mr. de Beaumarchais, à présent en 12. Tomes 27. parties in 8°. nouv. édit. revûë par Mr. de Camusat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ladite Héritière le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliothèque Italique, & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à présent 34. tomes en deux parties chacun; & de la Bibliothèque Germanique à présent 45 volumes.



LA CLEF  
DU CABINET  
DES  
PRINCES DE L'EUROPE

Ou Recueil Historique & Politique  
sur les matières du tems.

J U I N 1754.

ARTICLE PREMIER.

*Contenant quelques nouvelles de Litterature  
& autres remarques curieuses.*

I. **N**OUVELLE traduction de l'Histoire  
rien JOSEPH, faite sur le Grec ; avec  
des Notes critiques & historiques  
pour en corriger le Texte dans les  
endroits où il paroît altéré ; l'expliquer dans  
ceux où il paroît obscur ; fixer les tems & les  
circonstances de quelques événemens qui ne  
sont pas développés ; éclaircir les sentimens de  
C c 1 l'Auteur,

l'Auteur, & en donner une juste idée, par le R. P. Gillet, Chanoine Régulier de St. Augustin, Congrégation de France, Bibliothécaire de l'Abbaye de Sainte Geneviève, en quatre Volumes *in-quarto*, avec Approbation & Privilège du Roi. Proposée par Souscription.

A Paris chez les Srs. Hugues-Daniel Chaubert, Libraires, Quai des Augustins, à la Renommée, & Claude Herissant, fils, rue Neuve-Nôtre-Dame, à la Croix d'or & aux trois Versus.

Et à Metz chez Bouchard le jeune, Marchand Libraire au Cloître.

Cette nouvelle Traduction, fut annoncée, il y a six ans, par un *Prospectus* qui mérita l'attention & l'estime des gens de Lettres. Les éloges non suspects que lui donnerent les judicieux Auteurs du Journal des Savans & des Mémoires de Trevoux, pouvoient inspirer de la confiance à un Auteur moins timide & moins prévenu d'une crainte respectueuse pour le jugement du Public.

L'ouvrage étoit achevé ; les Notes & les Remarques qui accompagnent la traduction étoient composées ; Il n'y avoit qu'un pas à faire pour mettre le Public à portée de jouir des fruits d'un travail aussi utile, que pouvoit l'être une nouvelle Traduction de l'Historien JOSEPH : Traduction qui se présentoit avec les avantages d'une exacte fidélité, & tout l'appareil d'une critique savamment recherchée.

Notre laborieux, mais trop scrupuleux Auteur redouta cependant le grand jour de l'impression. Trente années de soins, d'études & de recherches ne purent le rassurer ; il prit le parti de faire lui-même un examen rigoureux de son ouvrage.

C'est

C'est à cette révision pénible & assidue, qu'il a consacré les six ans qui se sont écoulés depuis la publication de son *Prospectus* en 1747. Enfin, sur les représentations que lui ont fait nombre d'amis éclairés, qu'en se persuadant toujours qu'on est encore éloigné du degré de perfection auquel on souhaiteroit d'atteindre, on risque souvent de priver le Public d'un grand nombre d'ouvrages utiles, il s'est déterminé à répondre aux espérances flatteuses qu'on lui donnoit du succès de son travail sur JOSEPH, & il a confié aux Editeurs le soin de le publier.

Quelques Savans étrangers ont reproché à ceux de la Nation Française, qui se sont le plus distingués dans l'art de traduire, qu'ils réussissoient mieux à tourner une pensée qu'à saisir & à rendre le vrai sens du texte original, objet de leur traduction. On peut assurer, d'après de célèbres Littérateurs, que l'on a consulté sur cette entreprise, que le travail du nouveau Traducteur décèle par-tout une connoissance du Grec, si profonde & si réfléchie, qu'elle doit le mettre à couvert de ce reproche; & d'après lui-même, on doit se croire indispensablement obligé d'instruire le Public, que s'il a quelquefois jetté les yeux sur les Traductions que nous avons de l'Historien Juif, son but n'a point été de les copier. Il les a consultées, non comme interprètes d'une Langue qu'il n'entendoit point, mais pour les mettre à contribution, comme tous les autres ouvrages qu'il a lus, & tirer parti de ce qu'il croyoit pouvoir contribuer à la perfection du sien.

Monsieur d'Andilly avoit sans doute, du côté de la Langue Française, tout ce qu'il falloit pour la bien faire parler à cet Historien. Mais il est

peu de Savans qui ne conviennent aujourd'hui, que sa Traduction, écrite d'un style auquel seul elle a été redevable de son succès, s'écarte en un grand nombre d'endroits du vrai sens de l'original. Nous croyons donc pouvoir dire ici, sans manquer aux grands égards dûs à la mémoire de ce célèbre Auteur, qu'il s'est fait à lui-même quelque illusion, ou qu'au moins il ne devoit pas annoncer cette Traduction comme faite d'après le Grec, & revûë sur les meilleurs manuscrits en cette Langue, sans donner quelque notice du format, de l'âge, du caractère de ces manuscrits; sans indiquer les Bibliothèques d'où ils ont été tirés.

Recherches profondes & lumineuses répandues par-tout dans les Notes & dans les Remarques du nouveau Traducteur, pour justifier la manière dont il traduit, lorsqu'il s'écarte du sens des précédens Traducteurs, pour appuyer les corrections qu'il a cru devoir faire dans le texte: exposé fidèle & sincère de tous les secours, puisés dans les sources originales qui lui ont servi à faire connoître son Historien tout autrement qu'il ne l'a été jusqu'ici; comparaison des différens Textes entre-eux, pour choisir le meilleur & le plus propre à répondre à la pensée naturelle de l'Historien: Voilà le travail que l'on présente au Public; & ce travail convaincra tout Lecteur attentif, que toute l'étendue du titre de la nouvelle Traduction, y est fidèlement & scrupuleusement remplie.

S'il n'est pas absolument nécessaire de savoir l'Hébreu pour traduire JOSEPH, on ne peut disconvenir, que la connoissance de cette Langue ne donne de grands avantages pour bien saisir sa pensée, & la tirer de l'obscurité dont l'enveloppent

veloppent en quelques endroits les idiotismes & les tours particuliers de l'Hébreu. C'étoit la langue naturelle de l'Historien Juif, & l'on fait que quand on écrit dans une langue étrangère, il est rare qu'il ne se glisse quelque teinture, quelque nuance de celle qu'on a succée avec le lait. Cette teinture, cette nuance, couvrent souvent la pensée de l'Auteur d'un coloris équivoque, & la présentent dans un faux jour. On trouvera que notre nouveau Traducteur fait heureusement usage de la connoissance de l'Hébreu qu'il savoit long-tems avant que de penser à traduire JOSEPH, pour expliquer plusieurs passages, dont le sens avoit échappé à ceux qui avoient travaillé avant lui sur cet Auteur. Il ne manque jamais de comparer la manière dont l'Historien Juif raconte un fait, avec celle dont il est rapporté dans le texte original de l'Ecriture; & cette comparaison éclaircit en bien des endroits la pensée de son Auteur, & donne quelquefois à l'Interprète occasion d'expliquer quelques versets de l'Ecriture d'un manière plus heureuse qu'on ne l'a fait jusqu'ici.

Tout concourt donc, de la part du nouveau Traducteur, à nous persuader que le public recevra avec reconnoissance l'ouvrage qu'on lui présente. Du côté des Libraires, ils s'engagent à n'épargner ni soins ni dépenses pour le faire paroître d'une façon qui puisse répondre à l'étendue de ce travail, & à la sagacité des recherches qui en sont l'heureux fruit. Beauté de papier, netteté de caractères, exactitude de correction sont des devoirs d'état sur lesquels ils ne craignent point qu'on puisse leur faire aucun reproche. Ils orneront leur Edition d'un assez grand nombre de figures, en taille - douce ;  
mais

mais ils n'y feront entrer que celles qui seront absolument nécessaires, pour aider le Lecteur à se former une idée, au moins générale, de ce que l'Ecriture, & JOSEPH après elle, disent du Tabernacle, du Temple, des Vases sacrés, de l'Arche, du Chandelier d'or, de l'Autel des parfums, de celui de l'Holocauste, des Habits sacerdotaux, de la Mer d'airain, & de tout ce qui avoit quelque rapport au saint Ministère.

*Conditions.*

L'ouvrage entier contiendra quatre Volumes *in quarto*, qui seront imprimés, pour le corps de l'Histoire, en papier & caractères semblables à ceux d'un *Prospectus* in 4°. qui en paroît; quant aux Remarques ou Dissertations à la fin de chaque Livre, elles seront en caractères de Cicero; les Notes au bas des pages & les Additions en marge, en caractères de petit Romain. Le prix pour la totalité, en papier ordinaire, sera pour les Souscripteurs, de la somme de 36 livres, dont quinze livres seront payées en souscrivant . . . . . 15 livres.

En recevant les trois premiers Volumes, qui contiendront les vingt Livres des Antiquités Juives, qu'on délivrera à la fin de Juillet 1755 on payera . . . . . 15 livres.

Et en recevant le quatrième & dernier Volume, qui contiendra l'Histoire de la Guerre des Juifs contre les Romains &c. à la fin du mois de Décembre 1755 il sera payé . . . 6 livres.

---

36 livres.

---



On ne tirera que soixante-quinze Exemplaires en grand papier, dont le prix sera pour les Souscripteurs de la somme de soixante livres, dont on payera en soucrivant . . . . . 24 livres.  
 En recevant les trois premiers Volumes . . . . . 24 livres.  
 En recevant le quatrième Volume 12 livres.

---

60 livres.

---

On ne fera reçu à soucrire que jusqu'au dernier jour de Décembre 1754. Passé ce tems, le prix de l'ouvrage sera de cinquante-deux livres en feuilles pour le papier ordinaire. Et si, des soixante quinze Exemplaires proposés en grand papier, il en reste quelques-uns, ils seront vendus quatre-vingt-seize livres en feuilles.

II. On ne voit pas encore les Constitutions de l'Académie nouvellement érigée à *Roveredo*, & dont nous avons fait l'annonce le mois passé. On essayera en attendant de donner une explication naturelle des noms que cet Etablissement porte. Le nom d'*Aisés* que prennent les Membres de ce Corps, celui de *Très-Aisé* qu'ils donnent à leur Chef, l'emblème du *Limaçon* qui, du pas propre à ce reptile, dirige sa marche vers le but d'une pyramide, le tems des assemblées fixé à une fois par mois, la liberté qu'auront les Académiciens de tracer en vers ou en prose les sujets qu'ils auront eux-mêmes choisis, tout cela présente le même sens, & concourt à donner l'éclaircissement qu'on souhaite. Cela paroît annoncer des hommes qui étant persuadés que le Génie, pour atteindre à la perfection

où

où il vife, ne doit être ni pressé ni contraint, veulent, selon le double précepte d'Horace & de Boileau, travailler à loisir, & ne suivre dans leur travail d'autre impulsion que leur attrait guidé par la nature, qui incline chaque homme vers le genre d'occupation le plus conforme au talent qu'elle lui a départi. Messieurs les *Aisés* justifieront leur nom par l'aisance qu'ils se donneront à eux-mêmes. Ils la communiqueront à leurs productions, par l'air aisé qu'ils y répandront. Ils rendront coulans & agréables des ouvrages qu'ils composeront en suivant leur penchant. Ils nous feront trouver facile ce qu'ils se seront déjà facilité en méditant leurs sujets avec la tranquillité & la sérénité d'esprit que leur inspirera l'aisance. La netteté de leurs idées paroîtra dans celle de leurs expressions. Le stile tendu, les termes singuliers, le faux-brillant, le Phebus, les grands mots qui servent de véhicule à des pensées fausses, & qui souvent n'en renferment aucune, rien de semblable n'entrera dans des ouvrages qui auront pour Auteurs des esprits *aisés*. La nature sera leur modèle, & l'œil tranquille dont ils l'envisageront, dans ses différentes situations, dans ses opérations, la leur fera connoître telle qu'elle est, & les mettra en état de nous la peindre avec des traits qui nous la rendent reconnoissable &c.

III. L'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres de *Paris*, tint le 23. Avril son assemblée publique d'après Pâques. A l'ouverture de la séance, Mr. de Bougainville, Secrétaire Perpétuel de l'Académie, annonça qu'elle avoit adjugé le Prix de cette année à Mr. Jules Pontedera, Professeur d'Histoire & de Botanique dans l'Université de Padoüe. Le sujet proposé

posé pour ce Prix consistoit à examiner : *Quel étoit le système de l'ancienne Religion des Romains , que Denis d'Halicarnasse prétend avoir été différente de celle des Grecs.* Mr. de Bougainville lut ensuite l'éloge du feu Abbé Fenel , Académicien Honoraire. Cette lecture fut suivie de celle d'un Mémoire de l'Abbé Foucher , sur le système de l'ancienne Religion des Perses. L'Abbé Batteux en lut un autre sur la Philosophie d'Anaxagore. Le dernier Ouvrage qui fut lû est de Mr. des Brosses , Président au Parlement de Dijon & Associé Correspondant de l'Académie. Cet Ouvrage est intitulé : *Essai sur la manière d'expliquer & de réunir les Fragmens de Salluste , contenant le Discours préliminaire de cet Historien composé sur les Fragmens rejoints qui nous en restent.*

IV. Un Patriote Germanique , zélé pour la gloire de sa Patrie , vient de donner au public un Ecrit intitulé : *Réflexions de Jean de Memmingen sur la décadence de la Marine de l'Empire , sur les moyens de la rétablir , & sur le rétablissement de la Charge de Grand Amiral de l'Empire.* L'Auteur , avant d'entrer dans le détail des moyens , rappelle les tems où les Empereurs d'Allemagne ont entretenu des Flottes , ou du moins des Escadres. Entre-autres exemples , il cite celui de Rodolphe II. qui comptoit la Marine dans la Mer de l'Allemagne & sur le *Belt* au nombre des droits & Régales de l'Empire. Il parle des investitures accordées par les Empereurs aux Ducs de Pomeranie , pour la navigation dans la Mer de ce Duché. Il rappelle aussi les tems où les Villes anseatiques n'étoient pas moins florissantes par leur Marine que par leur commerce. Il observe que *Wallenstein* , Duc de Mecklen-

Mecklenbourg, a été revêtu de la Charge de Grand-Amiral de l'Empire, quoiqu'il tint cette dignité non de l'Empire directement, mais par concession Impériale. Il allégué des exemples de Souverains qui ont été revêtus de cette dignité, entre-autres Henri VII. Roi de Sicile & Frederic Roi d'Arragon. Il parle enfin des prérogatives de l'Amiral de l'Empire, & des fonctions qu'il devoit exercer au Sacre des Empereurs, telle qu'étoit celle de présenter le Caffé à l'Empereur après le repas &c. Le tout est accompagné de preuves que l'Auteur a recueillies avec beaucoup de soin dans les Annales & anciens monumens de l'Empire.

V. Le Docteur Torres, résident à *Paris*, qui a inventé une méthode si sûre & si souveraine de guérir les maladies secrètes, fait imprimer actuellement un second Recueil de cinquante cures faites sur autant de malades qui avoient été manqués, & dont l'état a été constaté par les plus grands Maîtres de l'art, avant ou après la guérison.

VI. Le *Ramonneur de Cheminée* est le mot de la première Enigme du mois dernier ; le *Jeu* est celui de la seconde.

### E N I G M E.

*Entrer dans les discours n'est pas de mon ressort,  
Mais dans chaque pensée, cela est de mon  
sort.*

*Dans toutes les Eglises, ma place est le haut  
bout,*

*Quoiqu'à table j'occupe la dernière de tous.*

*Je préside de droit à chaque élection,*

*Sans que j'entre jamais dans la moindre raison.*

*Et*

Et sans donner ma voix je fais les Empereurs,  
Me trouvant à la tête de tous les Electeurs.  
J'évite chaque lit, & jamais je n'y touche;  
Là même cependant qu'une Silvie y couche,  
A l'un de ses côtés l'on me voit aussi-tôt  
Où en formant ses rêves je forme son repos.  
Je suis dans la rôtüre, je suis dans la Noblesse:  
Je commence l'enfance & finis la vieillesse.  
Jamais on ne m'a vü qu'une fois en duel,  
Quoique trois fois par jour on me voye en qué-  
relle.  
Et sans être coupable on me met dans les fers,  
Et ensuite on me plonge au milieu de la mer.  
Je ne suis pas chez moi, mais je suis chez ma  
sœur,  
Munisant par un noeud que je forme en son  
cœur.  
Personne ne m'a vü avoir part aux assauts,  
Mon sort me défendant de courir bas & haut;  
Mais j'ai part aux Batailles, j'assiste à tous les  
Sièges,  
Puisqu'on ne peut sans moi dresser le moindre  
piège.

## ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable  
dans les Etats du N O R D, depuis deux  
mois.

**R**USSIE. I. Tout annonce des dispositions  
guerrrières pour ce Printems. L'Escadre des  
Galères à Revel doit avoir reçu l'augmentation  
de 50 Galères nouvellement constituées, &  
être actuellement partie, ayant à bord quelques  
Régimens pour les transporter à Revel. La Li-  
vonie

*ronie* & les Provinces voisines fourmilleront bientôt de troupes , par l'arrivée de celles qui s'y rendent successivement , & qui ne tarderont pas d'être jointes par un Corps de troupes irrégulières qui s'avance de ce côté-là. Les amas de vivres , de fourages , & de toutes les autres provisions nécessaires pour leur subsistance , sont déjà faits dans ces Provinces , où l'Armée qu'on y rassemble sera des plus nombreuse. Outre cela , on fait une levée de trente mille hommes de recrues dont l'Impératrice a signé l'ordre à *Moscon* ; & comme la répartition s'en fait sur les Provinces de l'Empire , on compte que cette levée pourra être achevée incessamment.

Elle vient fort à propos pour procurer de l'emploi à la multitude de Buralistes que la suppression des Doüanes & des Péages dans l'intérieur de l'Empire , a laissés sans occupation. Ils rempliroient trois fois ce nombre de recrues ; car on les compte , tant Commis , qu'Ecrivains & autres Employés , à près de cent mille. Ressource ainsi doublement utile pour l'Etat , d'un côté d'avoir du monde avec facilité pour sa défense au lieu du préjudice qu'il ne manquoit pas d'en souffrir , & de l'autre d'y voir fleurir le commerce sur le pied où on ne l'aura pas vû encore. On peut hardiment dire la chose dans ce goût. Nous dirons aussi que le Corps des Marchands , par une suite de sa reconnoissance de la suppression des Doüanes , outre les grands & riches présens qu'il a faits à ce sujet à l'Impératrice \* , en a fait aussi un de quinze mille roubles au Duc Successeur , & un de pareille somme

\* On les a marqués dans notre Journal d'*Avril*.

à la Princesse son épouse. Comme le Sénateur & Général Pierre Iwanowitz Schuwalow a beaucoup contribué, par ses avis, à l'exécution d'un arrangement si salutaire pour le commerce & le bien public, les Marchands lui en ont marqué leur reconnoissance par un présent de dix mille roubles en espèces, & la même valeur en pierrieres. Ainsi, l'on compte que ces divers présens des Marchands Russiens, faits sans la moindre demande & par pure reconnoissance de leur part, vont à près de cinq millions de florins d'Hollande ou dix millions de livres de France. C'est ce que nous avons aimé de marquer. Le Gouvernement donnant d'ailleurs une attention singulière à former des Etablissmens utiles, le Collège établi pour l'avancement des Manufactures a fait publier, qu'il recevroit les propositions des personnes qui voudroient ériger à *Petersbourg* une Fabrique pour filer & pour teindre les soyes crûës.

II. Sur l'augmentation des troupes, sur celle de la Marine, & sur-tout depuis que des avis bien ou mal fondés annoncent qu'une Puissance (qui ne pourroit être que le Roi de Prusse) fait des dispositions à *Marienswerder*, pour y jeter un Pont sur la *Vistule*, les politiques à conjectures recommencent à s'exercer plus que jamais sur les affaires du *Nord*. Il est vrai quelles ont été le sujet d'une grande conférence tenuë le 19. Mars dans le Cabinet de l'Impératrice, puisqu'elle a duré près de cinq heures; & qu'il n'y eut que le Comte de Bestuchef, Grand Chancelier, & le Comte de Woronzoff, Vice-Chancelier, qui y assisterent; que le 22. l'Impératrice se rendit dans le Sénat, où les Collèges de l'Empire étoient rassemblés, & que la délibération  
dura

dura fort long-tems. C'est tout ce qu'on en fçait. Elle roula cependant aussi sur des arrangements œconomiques, entre-autres sur l'établissement d'un nouveau Code, d'un réglemeut pour abrégér les procédures, & de l'érection d'un Lombard pour prêter sur gages à six pour cent, afin de couper racine à l'usure qu'on voit être portée fort loin, & réprimer un abus si scandaleux de la nécessité du public.

Ce fut dans cette assemblée que l'Impératrice signa l'ordre pour lever les 30 mille hommes de recrues dont nous avons fait mention. Elle déclara, dans la même assemblée, que pour donner au Comte de Bestuchef, Grand Chancelier, une preuve distinguée de la satisfaction de ses services, & pour le mettre en état de subvenir aux grosses dépenses que son rang l'obligeoit de faire, elle lui accordoit une gratification de cinquante mille roubles.

III. Les Commissaires entre lesquels se sont tenuës les conférences pour le réglemeut des limites de la *Finlande*, ont été, de la part de la *Russie*, le Général-Major Annibal, Gouverneur de *Wybourg*, & de la part de la *Suede*, Mr. Ackerhielm. Les difficultés que ces Commissaires ont rencontrées ne leur ont pas encore permis de procéder à un arrangement définitif de cette affaire. Le premier de ces Commissaires a crû devoir écrire au mois de Novembre dernier à celui de *Suede*, une Lettre à ce sujet, dans laquelle il lui mandoit entre-autres ce qui suit, savoir : « Que ce seroit à tort que l'on voudroit » imputer aux Commissaires russiens, quelque » négligence par rapport à l'affaire du régle- » meut des limites entre les deux Etats : Qu'ils » avoient fait au contraire, depuis l'année 1743,

» tout



» tout ce qui dépendoit d'eux pour l'accélérer :  
» Que la négociation avoit été accrochée par  
» la protection de Messieurs les Commissaires  
» Suédois sur les Isles de *Wira*, qu'ils dési-  
» roient être comprises dans le partage des  
» limites de Suede, pendant que du côté de la  
» Russie on jugeoit être en droit de soutenir le  
» contraire : Qu'elle y étoit même autorisée  
» par le sens du Traité d'*Abo*, qui établissoit la  
» validité des prétentions de sa part sur les Isles  
» situées à l'embouchure du dernier Bras du  
» *Keltis*, ou *Kimen* : Qu'il étoit fâcheux qu'une  
» affaire si utile pour les sujets des deux Na-  
» tions, n'eût pû être conduite à un heureux  
» succès : Mais que si les circonstances deve-  
» noient plus favorables pour en reprendre le  
» fil au Printems prochain, il attendroit avec  
» plaisir, des nouvelles de Mr. le Commissaire  
» de Suede &c. »

Les considérations alléguées de la part de la Suede ont aussi regardé l'établissement de quelques Gardes de Soldats dans l'Isle de *Swart-Wira*, prétendant que la possession de cette Isle auroit dû rester neutre jusqu'à ce que l'on eut décidé du droit de propriété dans les conférences : Mais outre que l'on soutient du côté de la Russie, que l'Isle de *Swart-Wira* lui appartient, en vertu du Traité d'*Abo*, le Gouvernement de *Wybourg* a jugé à propos, par des arrangemens purement œconomiques, d'établir des Gardes dans cette Isle, pour prévenir la désertion des habitans & sujets de Russie qui passent d'une domination dans une autre. Par là on doit révoquer ce qui a été rapporté dans notre Journal d'Avril, que l'affaire des limites avoit repris tout-à-coup un tour aussi favo-

table qu'on pouvoit le désirer.

IV. Le prochain retour de l'Impératrice à *Petersbourg* paroît réel dans la circonstance présente, où l'on est occupé à faire des dispositions qui exigent que la Cour soit à portée d'être instruite de l'exécution de ses ordres.

Le feu continuë à faire des ravages à *Moscou*, & dans les environs. Le 16. Mars, il prit dans la maison du Prince *Labanoff*, & malgré l'empressement avec lequel on y apporta du secours, elle fut entièrement consumée. La nuit du 23. au 24. du même mois le feu ayant pris dans les Ateliers contigus au Jardin des Plantes médicinales, ces Bâtimens furent aussi détruits totalement. C'est pour la troisième fois depuis deux ans que pareil accident y arrive.

#### S U E D E.

I. Pour tâcher d'applanir les difficultés avec la *Russie*, qui retardent la conclusion du règlement des limites de la *Finlande*, il a été résolu de lever une nouvelle Carte de l'embouchure du *Kïmen*, d'autant que ces difficultés regardent la division des Branches de cette rivière. Les deux Cours, nonobstant la suspension du règlement, dont il est question, n'en sont pas moins convenuës ensemble de se rendre réciproquement tous les sujets de la domination de l'une des deux Puissances qui se sont retirés dans les terres de la domination de l'autre. Mais nul différend n'existe entre cette Cour & celle de *Danemarck*, par rapport à l'exécution d'un Traité concernant les limites des deux Etats. Il n'est question que d'établir des règles sûres auxquelles l'on devra se conformer de part & d'autre dans la suite, pour le transport du Bois que

les

les Danois tirent de *Norwege*, mais qu'ils ne peuvent recevoir chez eux qu'en le faisant passer par quelques Lacs & rivières de la dépendance de *Suede*. On leur demande à cette occasion le payement d'un droit qui forme la principale difficulté.

II. Le Roi assiste très-régulièrement aux assemblées du Sénat, dont les délibérations roulent sur des affaires d'importance telles, sans doute, que celles des conférences tenues à *Moscou*. Quoiqu'il en soit, il n'en transpire que très-peu de chose dans le public, par les mesures qui ont été prises pour que le sujet de ces délibérations demeurât secret. On parle de faire camper les troupes de ce Royaume, à l'imitation d'autres Puissances, afin de les exercer dans le maniement des armes & dans les différentes pratiques de l'art militaire. La Flotte, à l'augmentation de laquelle on a travaillé avec succès depuis plusieurs années, doit être en état de sortir des Ports dès-à-présent. Le nombre des Matelots rassemblés dans les Villes maritimes est tel, qu'il pourroit suffire, en cas de besoin, pour équiper jusqu'à vingt Vaisseaux de guerre.

III. Pour contribuer de plus en plus à faire fleurir le commerce de *Landscron* en *Scanie*, située sur le *Sund*, vis-à-vis de *Weene*, le Roi a renouvelé les Ordonnances, par lesquelles il est accordé à cette Ville les avantages suivans à tous les Suedois natifs, qui viendront habiter & acquérir la Bourgeoisie à *Landscron*. Ils jouiront d'une franchise de vingt ans; & les étrangers Luthériens & Calvinistes, en jouiront pendant dix ans. Tous ceux qui, dans l'espace de trois ans, à compter de la date de la publication, viendront se domicilier dans la même Ville, &

y bâtir des maisons, auront l'Octroi d'y établir telles Manufactures, Fabriques & Négoce qu'ils trouveront à propos, sans qu'aucun privilège exclusif leur porte le moindre empêchement. Ils jouiront aussi, eux & leur postérité, des droits de Manufactures & d'autres Privilèges. On accorde, moyennant une reconnoissance de huit pour cent, l'entrée franche des Briques & Pierres de Hollande destinées à la construction des Maisons, Fabriques & Boutiques. Ceux qui, après l'échéance du terme de trois ans, voudront encore entreprendre quelque commerce, jouiront à cet égard des mêmes droits & privilèges que le reste des sujets du Royaume. On fera des avances pour les fonds des Manufactures de Laine & de Lin, sous caution suffisante, à ceux qui, dans le cours des trois années, y prendront leur domicile. Il sera distribué aux habitans autant de terrain qu'il leur en faudra pour leurs propres logemens, leurs Magazins, & autres Bâtimens nécessaires à leurs Etablissmens. Les Bourgeois qui viendront s'y établir les premiers, auront la liberté de bâtir leurs Maisons près du Pont de Batteaux, autour du Marché, ou dans tel quartier qui leur conviendra le mieux. La Couronne accordera *gratis* la Chaux & les Pierres aux habitans de la Vieille-Ville qui prendront la résolution de bâtir, selon le plan & les desseins prescrits, des Maisons de pierre dans la Nouvelle-Ville. La Bourgeoisie de la Ville-Neuve sera exempte de toutes les impositions onéreuses, excepté la Capitation, le logement des Ouvriers de la Couronne, & le service des Fortifications. On accordera la franchise du péage pour le Bois qui servira à la construction des Maisons, moyennant une reconnoissance de huit  
pour

pour cent. On assignera dans les Forêts de la Courtonne, le Bois nécessaire pour la construction des Vaisseaux, afin d'encourager les habitans au Commerce & à la Navigation. Cette Ville jouïra aussi des mêmes privilèges qui ont été accordés aux autres Villes d'Etapes.

\* La Comtesse de Tessin n'est point rentrée dans l'exercice de la Charge de Grande-Maitresse de la Reine, ainsi que sur des nouvelles réitérées nous l'avons marqué il y a deux mois, puisque la Comtesse de Stromberg, qui a été nommée pour lui succéder dans cette Charge, en fait actuellement les fonctions, ainsi que le Comte de Stromberg fait celles de Gouverneur du Prince Gustave, depuis que le Comte de Tessin en a demandé & obtenu la démission.

#### D A N N E M A R C

I. Tout se dispose pour un Camp que les troupes Danoïses doivent former entre *Rendsbourg & Flensbourg*, dans le *Holstein*. Il consistera en seize mille hommes, tant Infanterie que Cavalerie. Le Roi ira en faire la revûe. Les Officiers Généraux & autres par lesquels ces troupes seront commandées ont fait préparer à *Hambourg* une grande quantité de Tentes, que l'on a fait partir successivement pour le Camp. Le public s'entretient beaucoup à *Copenhagen* comme ailleurs, de prochaines dispositions par rapport aux affaires du Nord; mais quels que soient les événemens que cet Eté fera éclore, les vœux des sujets de Dannemarc ne tendent qu'à la conservation de la paix de ce Royaume, & à voir fructifier, de plus en plus, les arrangemens qui s'y prennent pour étendre les diffé-

rentes branches du Commerce , & le rendre toujours plus florissant.

Le Roi, qui encourage par sa protection, la culture des Arts & des Belles-Lettres dans ses Etats, honora de sa présence, le 30. Mars, l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture qui est sous la direction de Mr. Pilo, ainsi que le Collège des Belles-Lettres Françoises dirigé par Mr. Mallet. Ces deux Professeurs, recommandables par leurs talens, & par leur émulation à répondre aux intentions du Roi, eurent l'honneur de complimenter Sa Majesté & de la remercier des marques que ces deux Etablissements reçoivent journellement de sa bienveillance. De cette loüable disposition à cultiver les belles connoissances, naissent des avantages sensibles pour *Coppenhague*, qui s'embellit de jour en jour par de nouveaux Edifices où l'art & le bon goût concourent à exciter l'admiration.

Le Roi a créé Vice-Amiral Mr. de Fontenay, ci-devant Chef d'Escadre.

#### P O L O G N E.

Les mouvemens qu'a produits l'affaire de l'Ordination d'*Ostrog* \*, & ceux que le Prince Sangusko, Maréchal de *Litthuanie* s'est donnés à la même occasion, prouvent assez qu'il n'a point suivi le dessein de se retirer dans un Couvent, comme on l'a marqué sur le bruit qui s'en étoit répandu. Ce Prince est actuellement à *Varsovie* chez le Prince son frère, & cette Famille a résolu d'attendre la venue du Roi dans le Royaume & la décision de Sa Majesté sur le différends que l'affaire en question a fait naître. En attendant,

\* Voyez nos *Journaux de Mars & d'Avril derniers*.

nant, Elle a fait savoir au Grand Général de la Couronne & à celui de *Lithuanie*, qu'elle désiroit que l'on fûrît à toutes les procédures ultérieures par rapport au séquestre des Biens de l'Ordination. D'ailleurs, cette affaire est rentrée dans un état de calme, que le retour du Roi ne manquera pas de perfectionner. Ainsi l'on est impatient de voir arriver le tems auquel le Roi doit revenir en *Pologne* pour y convoquer la Diète générale; c'est dans le cours du présent mois de Juin. La circonstance de cette assemblée sera donc favorable pour contribuer à accommoder le différend sur l'Ordination d'*Ostrog*. Du reste, il n'est question d'aucun mouvement extraordinaire dans le Royaume; & si les troupes de la République se sont mises en mouvement dans quelques endroits, ce n'a été qu'afin de tenir en respect les Cosaques de la dépendance de quelques Seigneurs particuliers, qui ayant conçu de fausses allarmes touchant l'affaire d'*Ostrog*, se sont un peu trop hâtés de lâcher la bride à ces Cosaques, qui n'ont déjà que trop de penchant pour la licence.

Le Comte de Branicki, Palatin de Cracovie, & Grand Général de l'Armée de la Couronne, qui étoit à *Leopold*, est retourné avec la Comtesse son épouse & la nombreuse suite qui compose la Maison de ce Seigneur, à sa résidence de *Byallistock*, dans le dessein de s'y arrêter jusqu'à l'arrivée du Roi à *Varsovie*. Quoique la Cour de Mr. le Grand Général, soit pour le nombre, soit pour la magnificence, égale celle de plusieurs Princes Souverains, il vient encore de l'augmenter, en prenant à son service une Compagnie de cent Chevaux-Legers, que le Palatin de Kiovie lui a cédés, & qui ont été ajoutés

ajoutés à la Compagnie dont la garde ordinaire est composée.

II. Si l'on ne parle plus des courfes & des brigandages des Haydamaques en Pologne, la fureté publique n'y est pas moins troublée depuis quelque-tems, sur tout dans le Grand Duché de *Lithuanie*, par des bandes de voleurs qui y infestent le plat-pays, & qui commettent de grandes violences. La nuit du 20. au 21. de Mars une troupe de ces vagabonds força le Château de Mr. Antoine Bystrzanowski, Porte-Étendart du district de Chenezyn, & après avoir surpris les Domestiques qui étoient tous ensevelis dans le sommeil, ils exerçerent sur eux toutes fortes de mauvais traitemens, les lierent & les jetterent les uns sur les autres dans un même endroit, où ils laisserent auprès d'eux une garde pour les empêcher d'appeller au secours. Ils enfoncerent ensuite la porte de la chambre où Mr. Bystrzanowki étoit couché, & l'ayant maltraité cruellement aussi-bien qu'un Domestique qui étoit couché dans la même chambre, ils les lierent tous deux, & les traînerent jusqu'à l'endroit où les autres personnes de la maison étoient garottées. Après quoi ils pillerent le Château, d'où ils enleverent près de quarante mille florins en or & en argent, plusieurs sabres garnis de pierreries, des armes curieusement travaillées, divers bijoux, des montres & d'autres choses de prix. Ils se retirerent avant le jour avec leur butin, & ce ne fut que le lendemain que des Paysans étant venus au Château, trouverent le Maître & ses Domestiques dans l'état qu'on vient de dire, & deux de ces derniers blessés à mort des coups de sabre qu'ils avoient reçus. Comme en suivant  
les



les traces des Brigands, on s'est apperçu qu'ils avoient pris la route du Palatinat de *Mazovie*, on fait d'exactes perquisitions pour tâcher de les découvrir & de les arrêter.

On apprend de *Constantinople*, que la nuit du 10. au 11. de Mars le feu prit dans le quartier habité par les Améniens, qu'il dura avec beaucoup de violence depuis onze heures du soir jusqu'à six heures du lendemain matin; que le nombre des maisons brulées ou détruites, monte à près de six cens. Comme la plûpart des Arméniens établis en cette Capitale subsistent par le moyen du commerce, & qu'ils avoient des marchandises en abondance dans leurs magazins, il a été impossible de prévenir qu'il n'y en eut eu une grande partie de consumées. Aussi-tôt qu'on fut informé au Séraïl de cet accident, le Grand Seigneur, accompagné du Grand Vizir & des principaux Officiers de la Porte, se rendit dans le quartier où le feu s'étoit manifesté, & Sa Hautesse y demeura jusqu'au matin, occupée à donner ses ordres pour tâcher d'arrêter les progrès des flammes. Quoique les Janissaires & les Spahis s'y employassent avec toute l'activité possible, le vent qui souffloit alors avec force auroit rendu leur secours inutile, si on n'avoit pris le parti d'abattre quantité de maisons, pour empêcher que le feu ne s'étendit plus avant. La perte que cet embrasement a causé, est estimée près de deux millions de piastres. Il n'est point regardé comme l'effet d'un simple accident. On l'attribuë bien plutôt aux intentions perverses de gens mal-intentionnés qui ont cherché par-là à exciter de la confusion dans le public.

## ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en  
ESPAGNE & en PORTUGAL,  
depuis deux mois.

ESPAGNE. I. On expédia le 23. Mars des ordres du Bureau de la Guerre, au Marquis de la Mina, Gouverneur & Capitaine-Général de la Principauté de *Catalogne*, par lesquels il est enjoint de former dans cette Principauté autant de Régimens de Milices qu'il y en a dans le Royaume de *Castille*, & de leur faire observer la même discipline militaire, ordonnant aussi que les Officiers de ces Corps jouiront des mêmes honneurs & prérogatives que ceux des autres Régimens. Le Roi, en chargeant le Marquis de la Mina d'exécuter ses intentions à cet égard, a voulu, par cette nouvelle création, donner une preuve de son affection pour ses sujets de *Catalogne*, & se procurer le moyen d'y placer avantageusement la Noblesse, en lui fournissant des occasions de s'avancer & de monter aux premiers grades du service militaire. On est déjà occupé à mettre toutes choses en règle pour la formation de ces nouveaux Corps. Suivant d'autres ordres de la Cour, tous les Officiers des troupes Espagnoles cantonnées dans la *Catalogne* & le Royaume de *Valence*, doivent se rendre à leurs Régimens, & il a été enjoint aux Colonels ou Chefs de ces Corps de les tenir en état de marcher au premier commandement, ce qui est déjà exécuté; de sorte qu'avec l'envoi de nouveaux Corps, la

*Cata-*

*Catalogne* & le Royaume de *Valence* feront remplis de troupes. Les Forts depuis *Roses* jusqu'à *Mallaga* & la frontière de *Murcie* sont en état de guerre; les magasins sont bien pourvûs; & l'Artillerie avec les munitions ne manquent nulle part le long de la Côte de la *Méditerranée*, où il y a plus de Vaisseaux de rang, de Frégates & autres moindres Bâtimens que dans le reste de la Monarchie. Reste à voir à quoi le tout est destiné.

On ne pénètre point jusques-ici le sujet de ces ordres. Mais on a renvoyé un Courier en *Italie*, chargé d'instructions sur lesquelles le Marquis de Grimaldi doit terminer les commissions dont il est chargé dans ce Pays-là. Elles sont très importantes, c'est ce que l'on peut en dire; & que la Reine douairière qui a été fort incommodée à *Saint Ildefonse*, a jugé à propos, vû ses fréquentes indispositions, de faire plusieurs arrangemens testamentaires, dont les principaux regardent le Roi des Deux-Siciles & l'Infant Don Philippe.

Le Roi a fait depuis peu une grande promotion dans le Régiment des Gardes Espagnoles, Infanterie; & conféré quatre Drapeaux dans celui des Gardes Walonnes, aussi Infanterie.

II. Il y a toujours des plaintes des Anglois contre les Armateurs Espagnols. Mr. Keene, Ministre Britannique, a remis à ce sujet un ample Mémoire au Ministère, lequel, jusqu'à présent, paroît n'avoir pas fait grande impression, puisqu'on n'en parle pas. D'ailleurs, les affaires sur la navigation des Anglois dans l'*Amérique-Espagnole*, dont il a été tant de fois dit quelque chose, demeurent dans l'ancien état, & demeureront vraisemblablement dans cette situation.

tion. On se contentera ainsi de représentations de part & d'autre, quand des cas d'offense le demanderont. Don Joseph de Carvajal de Lancastre, savoît concilier les choses dans ces sortes de cas. Mais ce Ministre, qui promettoit encore longue vie, mourut le 8. Avril au grand regret de Leurs Majestés, de toute la Cour & du public, après trois jours d'une violente colique dont il commença d'être attaqué le 5, sans qu'aucun remède ait pû lui procurer le moindre soulagement. Il avoit 72 ans. Il étoit Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or, Gentilhomme de la Chambre du Roi, Doyen du Conseil d'Etat, Gouverneur du Conseil des Indes, Président de la Jointe ou Chambre de Commerce, Président de la Cour des Monnoyes, & Surintendant Général des Postes du Royaume.

Mr. de Carvajal, qui étoit doué de toutes les qualités propres à former un Ministre d'Etat, y joignoit une connoissance parfaite des intérêts de la Monarchie, tant par rapport au Commerce, que pour ce qui concerne les autres parties de l'administration. Le feu Roi Philippe V. avoit fait usage de ses lumières & de ses talens en l'envoyant à *Londres* avec le Comte de Montijo, pour le seconder dans les soins de son Ambassade à la Cour Britannique. Il accompagna ensuite ce Seigneur dans l'Empire, lorsqu'il y fut envoyé après la mort de l'Empereur Charles VI. pour soutenir les droits de la Couronne d'Espagne. Le Concordat conclu depuis peu entre cette Cour & le Saint Siège, peut être mis au nombre des avantages dûs à l'attention de Don Joseph de Carvajal. A toutes ses autres qualités il joignoit un grand fonds de desintéressement. Aussi, n'a-t-il point laissé de ces grands

grands Biens que l'on croit presque toujours devoir aller de pair avec la faveur des Ministres d'Etat. Il jouissoit de très-gros appointemens attachés aux différentes Charges dont il étoit revêtu; & comme sa Maison étoit sur le pied de grandeur où il convient que soit celle d'une personne de son rang, sa vaisselle d'argent, son mobilier & ses équipages, qui sont assez considérables, forment, avec une très-belle Bibliothèque & quelques Terres, le principal de sa succession. Ce Ministre ayant vécu dans le célibat, son hérité passe à deux de ses frères, l'un Colonel d'un Régiment des Gardes Espagnoles, & l'autre Chanoine de l'Eglise Cathédrale de *Cuenca*. La Maison de Lancastre, de laquelle étoit Mr. de Carvajal, étant alliée à celle d'Abrantes, dont il y a deux Branches établies l'une en Espagne & l'autre en Portugal, il y a un jeune Duc d'Abrantes, neveu du défunt, appelé au partage de sa succession.

Par cette mort le Marquis de la Ensenada, Secrétaire d'Etat aux Départemens de la Marine, des Finances, des Indes & de la Guerre, est chargé seul du principal soin des affaires de la Monarchie. Mais comme le Roi résolut d'abord de créer un nouveau Secrétaire d'Etat pour le Département des affaires étrangères, Sa Maj. a jeté les yeux sur Don Ricardo Wall, son Ambassadeur à la Cour de la Grande-Bretagne, & on lui a dépêché un Courier, avec ordre de partir immédiatement pour se rendre à *Madrid* & y occuper la charge qui lui est destinée. Les affaires d'Angleterre faisant toujours un objet essentiel dans les négociations de cette Cour, il paroît que cette considération est entrée dans les motifs qui ont déterminé le Roi à choisir  
Don

Don Ricardo Wall pour Ministre du Département des affaires étrangères.

III. On a essuyé le 22. Janvier, dans la Baye de *Gibraltar*, un grand ouragan, qui y a fait périr plusieurs Vaisseaux, tant François qu'Anglois & d'autres Nations. Un Bâtiment qui faisoit force de voiles, mais qui étoit trop éloigné pour pouvoir être reconnu ou secouru, a eu le malheur, en voulant gagner la Baye, de se briser contre un écueil. Trois autres Vaisseaux ont fait naufrage sur la côte voisine de *Tetuan*. Lun de ces Vaisseaux, qui étoit Suedois, a échoué presqu'au même endroit où échoua, il y a trois ans, le Capitaine Steenis, & ce Vaisseau a eu le même sort, aussi-bien que l'Equipage, lequel a été fait prisonnier, parce que la Couronne de Suede n'a point de Traité de paix avec l'Empereur de Maroc. Les vents ont aussi jetté sur la côte du *Bresil*, le Vaisseau la *Nôtre-Dame d'Arranzazu*, qui est parti le 31. Août de *Buenos-Ayres*. Il a été si maltraité, qu'il est hors d'état de continuer sa route. Huit cens cinquante-trois mille piastres qu'il avoit à bord, ont été embarquées sur le Vaisseau Amiral d'une Flotte qu'on équipoit à *Rio-de-Janeiro* pour le *Portugal*. On a reparti sur les autres Bâtimens de la Flotte les marchandises dont il étoit chargé. C'est ce que l'on a appris; ainsi l'on attend incessamment en *Europe* tout le chargement de ce Vaisseau. Un autre Vaisseau appelé *l'Intrépide*, & appartenant à *Saint Malo*, a eu le malheur de périr, avec un chargement considérable de marchandises, en voulant relâcher à *Vigos*, sur la côte de *Gallice*. Il venoit de la *Martinique*. Il ne s'est sauvé que huit hommes de l'Equipage. Le Vaisseau  
Espagnol

Espagnol le *Dragon* est au contraire arrivé heureusement à *Cadix* dans le mois de Mars, venant de la *Vera-Cruz* & de la *Havane*, avec un chargement très-considérable de marchandises de ce Pays-là. On n'attend à *Cadix* que les ordres de la Cour pour décharger ce Vaisseau.

On a lancé à l'eau, au Port de *Ferrol*, un nouveau Vaisseau de guerre de 60 canons, nommé l'*Aquilon*. On ne parle plus d'armer contre les Corsaires de *Barbarie*, quoique la côte de *Catalogne* en soit tellement infestée, qu'aucun Bâtiment, qui n'est pas d'une certaine force, n'ose hasarder de mettre en mer.

On apprend, en finissant cet article, que le Roi a chargé le Duc de *Huescar* du soin des affaires d'Etat qui ont rapport aux négociations étrangères, jusqu'à l'arrivée de Don *Ricardo Wall*.

#### P O R T U G A L.

I. Les différends entre cette Cour & celle de la Grande-Bretagne, par rapport au commerce des grains & à la sortie des espèces d'or, paroissent maintenant dans un point à les voir bientôt ajustés. C'est ce que souhaitent beaucoup les Anglois. Mais un nouveau règlement de limites entre les Portugais & les Espagnols au *Bresil* continué de rencontrer de grandes difficultés dans le *Paraguay*, Province dont les Pères de la Compagnie de *Jesus*, sont dans une espèce de possession, & qu'ils croient ne devoir point être dans la ligne à démarquer ces nouvelles limites. Comme les habitans du *Paraguay*, ont de tout tems été fort affectionnés à ces Pères, ils se sont offerts d'eux-mêmes à défendre cette

Pro-

Province, & ont pris les armes il y a environ dix-huit mois, au nombre de douze à treize mille.

II. La nécessité dans laquelle les habitans des Capitaineries de *Rio-de-Janeiro* & de *Minas-Geraës* au *Bresil* ont été, lorsqu'ils interjetoient appel, de se pourvoir devant la Chambre de Relation de *Lisbonne*, leur ayant causé beaucoup d'embarras & de dépenses, le Roi, afin de remédier à cet inconvénient, a établi à *Saint Sebastien*, une Cour supérieure, où toutes leurs affaires contentieuses seront jugées en dernier ressort; ce qui a causé une joye telle à ces habitans, ainsi qu'on l'apprend, qu'ils ont célébré par des fêtes l'ouverture de ce Tribunal, dont la première séance s'est tenuë le 15. Juillet de l'an passé.

III. Le 9. Mars le Roi fit la cérémonie de donner la Barette au nouveau Cardinal Tempi, qui a rempli le poste de Nonce du Pape auprès de cette Cour, Sa Majesté déclara le lendemain qu'elle avoit conféré la dignité de Patriarche, vacante par la mort du Cardinal d'Almeida, au Cardinal Emanuel, frère du Marquis de Tancos, Grand-Maitre de la Maison de la Reine.

IV. La Cour a fait partir pour *Goa*, un renfort de troupes, qui s'y rend à bord de trois Bâtimens, sur l'un desquels s'est embarqué Don Louis de Mascarenhas, nouveau Viceroi de cet Etablissement. Le Chevalier de Guevara, nommé Ministre du Roi des Deux-Sicules auprès de cette Cour, est au contraire arrivé à *Lisbonne*. Peu de jours après son arrivée, il reçut un Courier de *Naples*, dont les dépêches lui firent demander deux audiences consécutives qu'il a eues de Leurs Majestés, & lesquelles ont été suivies



Rivies de conférences avec le Secrétaire d'Etat des affaires étrangères. De-là l'on prend la pensée d'un futur mariage du Duc de Calabre avec la Princesse Dona-Marie-Bénédictine de Portugal, celle qu'on croyoit destinée à l'Archiduc Joseph; mais qui doit, suivant toute apparence, épouser une Princesse fille de l'Electeur de Baviere.

#### A R T I C L E IV.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en  
en ITALIE, depuis le mois dernier.*

NAPLES. I. Il semble que les réflexions politiques veulent continuer de tomber sur cette Région, à cause des augmentations si considérables que le Roi des Deux-Siciles fait faire dans ses troupes, que le Roi de Sardaigne complete les siennes, que le Duc de Modene en fait de même, & qu'il y a des Corps de troupes Impériales qu'on croit devoir passer en *Italie*, où, dit-on, se rendroient aussi nombre de Bataillons de celles de *France* qui sont dans les Provinces méridionales de ce Royaume, sans compter les troupes d'Espagne qui pourroient y venir débarquer. Rien cependant ne porte sur quelque chose qui puisse indiquer jusqu'à présent une guerre future. Toutes les Puissances semblent s'en éloigner.

Mais toutes ces Puissances arment: Et pour revenir à la Cour de *Naples*; en exécution de ses ordres d'augmenter la Cavalerie de sept hommes par Compagnie, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, on fait non-seulement dans ce Royaume, mais aussi en *Sicile*, les levées de

E c                      recrues

recrûs & les achats de chevaux nécessaires pour cette augmentation. Le nouveau Régiment de Cavalerie que le Roi a donné ordre de former sous le nom de Régiment de Saxe, est actuellement complet, par les soins qu'a pris à ce sujet le Prince de Cotena, Seigneur Sicilien. D'autres Régimens se forment aussi pour le service de Sa Maj. Le Prince de Cuto & le Prince de Campo-Franco en levent entre-autres chacun un, encore de Cavalerie, qui porteront leur nom, & seront composés de quatre Escadrons chacun. De sorte qu'après que toutes les augmentations ordonnées dans les troupes du Royaume auront leur effet, l'Infanterie se trouvera forte de quarante mille hommes, y compris les garnisons des Places, & la Cavalerie de quinze mille hommes. Par-là, la Cour compte pouvoir très-aisément, si les circonstances venoient à l'exiger, mettre en campagne une Armée de 25 à 30 mille hommes : Et comme des forces aussi nombreuses requièrent des dépenses considérables, on ne peut se persuader autre chose, si non que la Cour d'Espagne contribuë par des Subsidés, aux moyens d'y pourvoir, en même-tems qu'à celle de la sûreté du Royaume. Dans ces circonstances qui pourroient donner quelque lieu de croire qu'on verra renaître des semences de troubles en *Italie*, le Comte de Firmian, Envoyé Extraordinaire de Leurs Majestés Impériales auprès de cette Cour, a eu une longue conférence avec le Marquis de Fogliani, Secrétaire d'Etat, dans laquelle, si l'on accuse juste, il a fait des propositions importantes sur les moyens de prévenir tout ce qui pourroit faire craindre ces troubles. On ajoute que ces propositions

ont donné lieu à l'expédition d'un Courier pour Madrid.

Le Saint Siège, la Cour de France & celle d'Espagne, s'empresrent conjointement à procurer un prompt accommodement des contestations qui subsistent entre cette Cour & l'Ordre de Saint Jean de Jerusalem. Pour trouver un tempérament à cette affaire, on a proposé, entre autres, que la visite de l'Evêché de *Malthe*, au lieu d'être faite par l'Evêque de Siracuse, le seroit par un Prélat que le Pape chargerait de s'acquitter de cette commission. Mais on a appris avec peine, « Qu'il s'étoit tenu à *Malthe* »  
 « un Conseil extraordinaire, composé du Grand »  
 « Maître & de la plupart des Chevaliers, dans »  
 « lequel on avoit délibéré sur le différend dont »  
 « il étoit question : Que le Conseil a jugé, »  
 « que l'honneur & la dignité de la Religion ne »  
 « lui permettoient point de se soumettre à la »  
 « visite qui faisoit le sujet du différend : & »  
 « qu'en conséquence du résultat de cette déli- »  
 « bération, le Grand-Maître & les Chevaliers »  
 « étoient convenus, si l'on prétendoit user de »  
 « force contre-eux, d'opposer toute la résistan- »  
 « ce dont ils seroient capables, & de prendre »  
 « le parti d'abandonner l'Isle de *Malthe* plutôt que »  
 « de violer en aucune occasion les engagements »  
 « où ils étoient entrés pour le soutien des pré- »  
 « rogatives de l'Ordre. »

Cependant, & jusqu'à définition de cause, le Roi ayant consenti à une suspension d'hostilités contre les Bâtimens Maltois, Sa Maj. a fait expédier des ordres en conséquence au Chef d'Escadre Martinez, chargé du commandement de l'Escadre employée à croiser contre les Corsaires de *Harbarie*. Les deux Bâtimens Maltois

péris, comme nous l'avons dit le mois passé, à la vûë des côtes de la *Calabre*, faute de leur avoir donné du secours, semblent avoir porté le Roi, à l'expédition de ces ordres; outre que l'on voyoit avec peine que depuis que l'indifférence ou plutôt l'espèce de guerre qui régnoit entre les Vaissèaux de part & d'autre, le nombre des Corsaires de Barbarie augmentoit sur les côtes d'*Italie*, par la sécurité où ils étoient d'avoir moins à craindre des uns & des autres, que lorsqu'ils agissoient conjointement pour leur donner la chasse. Mais comme les défenses que Sa Maj. a faites à ses sujets d'entretenir aucun commerce avec les Malthois, n'ont pas empêché qu'ils ne leur portassent des vivres & des provisions, elle a chargé le Commandant de ses Galères d'arrêter tous les Bâtimens Napolitains qui seroient trouvés en contravention à à cet égard.

III. Diverses personnes avoient mal conjecturé, en envoyant leurs avis aux nouvellistes, lorsqu'elles ont cru que le Roi réservoit l'Archevêché de *Montreal* en *Sicile*, vacant par la mort de Mr. Bonauni, pour un des Princes de la Maison Royale. Sa Majesté vient d'en disposer en faveur de Mr. Testa, Evêque de *Siracuse*, pour lui tenir lieu, sans doute, de récompense des desagrémens qu'il a dû essuyer en se présentant par diverses reprises à la vûë de *Malthe* pour y faire la visite qui lui a été chaque fois refusée. Mr. Testa est remplacé dans l'Evêché de *Siracuse*, par Mr. Leggio, Evêque de *Cesalu*.

IV. Les ruines de l'ancienne Ville d'*Héraclée* découverte après tant de siècles qu'elle y étoit en-sévelie, ne fournissent pas seulement matière à  
la

la curiosité des personnes versées dans la connoissance des monumens de l'Antiquité; mais les Savans trouveront aussi de quoi s'y exercer utilement par la découverte que l'on a faite dans ces ruines d'un nombre considérable de manuscrits en Grec sur du vélin, & qui se sont très-bien conservés. Le Roi a chargé de l'examen de ces manuscrits, une société de Gens de Lettres des mieux instruits dans la connoissance de la Langue Grecque.

M O D E N E.

Le Prince Héréditaire, dont l'absence a été de sept mois, revint à *Modene* la nuit du 21. au 22. Avril. Le lendemain, il eut avec le Duc son père un long entretien en particulier, dans lequel il lui rendit compte des circonstances de son séjour à *Vienne*, à *Dresde* & à *Munich*. Peu de jours après il s'est tenu un grand Conseil, composé de tous les Ministres & anciens Conseillers de Régence; mais on n'a rien pû pénétrer du résultat. Les ordres ont seulement été donnés aux Officiers dont les Corps sont complets, d'exercer leurs Soldats suivant la méthode prescrite par le nouvel exercice; ordres qui sont une suite de ceux donnés préalablement que tous les Régimens des troupes Modenoises, soient trouvés avant l'Été complets & en bon état.

R O M E.

I. Mr. Passionei, ci devant Inquisiteur de *Malthe*, arriva au commencement d'Avril à *Rome*, venant de *Mathe* pour assister à deux Congrégations qui se sont tenues par le Pape, dans le mois d'Avril, mais qui n'ont roulé l'une & l'autre que sur les affaires de cette Ile, & sur de nouveaux expé-

diens à trouver pour prévenir les suites fâcheuses du différend de la Cour des Deux-Siciles avec l'Ordre de Saint Jean de Jerusalem, qui paroît à présent inquiéter beaucoup Sa Sainteté. On se flatte néanmoins, que cet Ordre rabattra, à force de remontrances autant paternelles que pathétiques du Saint Père, de sa roideur ( ce qu'on saura plus tard ) & qu'il ne regardera pas pour rien l'offre des bons offices à cet égard des Cours de France & d'Espagne.

II. On a signifié à Rome, par ordre de la Cour de Madrid, aux Ecclesiastiques qui desservent les Eglises des Espagnols, que l'intention du Roi Catholique étoit qu'on n'y accordât plus d'azile aux criminels, mais seulement aux débiteurs insolubles.

III. La mort du Cardinal d'Almeida, Patriarche de Lisbonne, ajoutant un sixième Chapeau aux cinq qui étoient vacans dans le Sacré Collège, on présume que le Pape ne tardera pas de remplir ces places. Il en a déjà rempli une, ainsi qu'on le verra ci-après.

IV. Le Pape a déclaré formellement Mr. Boschi, Secrétaire des Mémoires. Il conserve en même tems l'emploi du *Visa* de la Cour. Le premier Avril, Sa Sainteté tint Consistoire, & y proposa l'Archevêché de Lepante dans l'Achaïe pour Mr. Pallavicini, nommé Nonce à la Cour de Naples; l'Archevêché d'Otrante pour Don Nicolas Caracciolo, Théatin; l'Evêché de Mondovi pour Don Michel Casati, aussi Théatin, & l'Evêché d'Oviedo pour Mr. François Manrique, Suffragant de Toledé. Le Cardinal Portocarrero proposa ensuite quelques Evêchés & Abbayes de France, & le Cardinal Alexandre Albani proposa l'Evêché de Brugges pour Mr. Caïmo, & ensuite

ensuite l'Abbaye Impériale de *Stavelot* & de *Malmedy* pour Don Alexandre Delmotte, qui avoit été préconisé dans un Consistoire tenu le 11. Février.

Une Académie des Conciles se tint le même jour après midi au Quirinal, en présence du Pape. Le Père Mardi, Cordelier, y lut une Dissertation sur le Concile d'Orleans, tenu en 511, & il examina à qui il appartient de confirmer les Conciles généraux & particuliers ? *Si l'autorité & la confirmation des Princes séculiers est nécessaire pour que les Constitutions Ecclésiastiques des Conciles particuliers aient force de loi ? Si, & par quel motif, les Pères d'Orleans demandent que ce qu'ils avoient conclu, fût approuvé par le Roi Clovis 1., & si cela doit être observé dans tous les Conciles ?*

Le 22. du même mois d'Avril, le Pape tint Consistoire secret. Il y proposa trois Archevêchés, & quelques Cardinaux proposèrent diverses Eglises. Sa Sainteté adressa ensuite au Collège un très-beau Discours, & créa Cardinal-Prêtre de la Sainte Eglise Mr. Antoine Serfale, Archevêque de *Naples*, âgé de 52 ans. Il y eut à cette occasion des illuminations le soir aux Palais des Cardinaux, Prélats, Princes, Ministres & Ambassadeurs étrangers. Le Saint Père fit le 25. la cérémonie de donner le Chapeau au nouveau Cardinal, de même qu'au Cardinal Stoppani, lequel arriva à *Rome* après sa création, & fut par conséquent obligé de faire la Cavalcade usitée, & qui est une fonction des plus belles. Les Cardinaux Portocarrero, Lante, Malvezzi, Matthei, Millo, Galli, Jean-François Albani, Chigi, Torregiani, Colonna de Sciarra & Orsini étoient tous à cheval, le Chapeau rou-

ge sur la tête, ayant au milieu d'eux le nouveau Cardinal, qui avoit encore le Chapeau noir à cordon verd. Lorsque Son Eminence passa près du Château *Saint Ange*, elle fut saluée du canon, & la Garde Suisse fit ses salves. Tout le cortège étant descendu au *Quirinal*, le Pape tint Consistoire, dans lequel il donna le Chapeau à ce Cardinal & à Mr. Serfale.

## G E N E S.

I. Plusieurs Conseils s'étant tenus consécutivement sur l'état fâcheux des affaires de *Corse*, il en est enfin suivi la résolution d'envoyer dans cette Isle un renfort considérable de troupes, pour les repartir à la *Bastie*, à *Calvi*, *Ajaccio* & *San-Bonifacio* : Précaution qui a paru d'autant plus nécessaire, que les mécontents, par leur nombre, peuvent faire des mouvemens capables de couper la communication avec ces Places. En attendant que ces troupes y arrivent, le Marquis de Grimaldi, Commissaire-Général de la République en *Corse*, ayant eu des indices de certaines intelligences des mécontents avec les habitans du Cap *Corse*, il a fait marcher de ce côté-là un détachement, lequel a brûlé les habitations de ceux qui étoient accusés d'entretenir de pareilles intelligences. D'autres habitans qui se trouvoient dans le même cas, n'ont garanti leurs maisons du feu & du pillage qu'en se rachetant par une somme considérable qu'ils ont été obligés de payer. Mais ce Commissaire ne peut rien contre la multitude, & entre-autres contre un corps de six à sept mille hommes des mécontents, prêt à marcher à *San-Fiorenzo*, pour tâcher de se remettre en possession de cet important poste. Et tels sont toujours les troubles



bles de l'Isle de *Corse*. On ne prévoit pas à quoi le Sénat se déterminera ultérieurement. Par une Ordonnance qu'il a cru devoir rendre à tout événement, c'est de ne rien pardonner aux réfractaires aux ordres souverains : il a défendu sous peine d'emprisonnement, d'amende pécuniaire, & même de punition plus rigoureuse, de lire, de communiquer ou de garder chez soi des exemplaires manuscrits ou imprimés du Manifeste que les Chefs du parti des *Corfes* mécontents ont fait publier, & qu'ils ont adressé à toutes les Puissances de l'Europe\*.

Ce parti, dont il est à propos de dire ici quelque chose, s'est accru jusqu'à un nombre très-considérable. Il peut être rangé sous deux classes : celle des *Corfes* civilisés, & celle des montagnards. La première, à la tête de laquelle sont les Chefs, est composée de plusieurs Familles Nobles & Patriciennes, & de tout le Corps des Ecclésiastiques. Le Grand Conseil, qui représente le Magistrat suprême, est de cette classe ; de lui est émané le Manifeste dont il est ici question ; il tient ses séances à *Corte* au centre de l'Isle, & c'est dans ce Conseil que se prennent toutes les résolutions concernant les affaires des mécontents. Ils y ont aussi établi une Cour de Justice, où les procédures se traitent selon les formalités de l'Ordre Judiciaire. Le parti des Montagnards est également redoutable, & par la multitude des Payfans qui le composent, & par les excès qui accompagnent ordinairement les effets de leur ressentiment. Comme ils ont juré de ne faire aucun quartier

\* Cette pièce se trouve, pour sa substance, dans notre dernier Journal.

à quiconque seroit attaché au parti de la République, ils ont massacré depuis peu à *Orezza*, dix-huit personnes qui se trouvoient dans ce cas. L'expédition que le Marquis de Grimaldi a fait faire au Cap *Corse*, & dont nous venons de faire mention, n'a pas plutôt été sçûe à *Corse*, que le Grand-Conseil des mécontents s'est cru en droit de rendre un Décret fulminant, qui déclare ce Seigneur ennemi de la Nation, & met sa tête à prix. Le Marquis de Grimaldi, que cette conduite autorise à ne plus garder de mesures avec eux, a promis de son côté une récompense considérable à quiconque délivreroit le Pays de quelqu'un des Chefs, permettant d'avoir recours aux moyens les plus extrêmes que l'on puisse mettre en usage contre des rebelles ennemis déclarés.

Dans ces circonstances, les Familles Grecques, auxquelles le Roi de Sardaigne a accordé des Etablissémens en Sardaigne, s'y sont avec le plus de promptitude qu'il leur est possible, d'un Pays où l'on voit se renouveler ces fréquentes scènes d'horreur, & dans lequel il n'y a nulle sûreté pour quiconque veut garder un milieu entre la République & le parti des mécontents.

II. La République est sérieusement occupée de tout ce qui se présente de la *Corse* : Elle paroît l'être aussi de ce qu'une Résolution de l'Empereur dans la cause en plainte des habitans de *San-Remo* contre elle, a été publiée le 22. Avril à *Vienne*. Elle est conçûe en ces termes : « En envoyant les pièces présentées, qu'il  
 » soit refait à la République de *Genes*, qu'elle  
 » doit informer très-humblement l'Empereur  
 » dans le terme de deux mois, de tout ce que  
 » les implorans lui ont représenté, & s'abstenir

de toutes voyes de fait, de violences & d'exécution ; & qu'en attendant il soit constitué *ad acta* un Syndic avec un acte de procuration &c. »

Comme la République, embarrassée suffisamment pour ses affaires domestiques, est sollicitée par diverses Puissances de se déterminer sur des arrangemens qui lui ont été proposés, elle a jugé à propos de leur faire déclarer, que ces affaires ne lui permettoient point de se mêler d'intérêts qui y fussent étrangers, & que les bornes de sa puissance, la sûreté de ses sujets & la conservation de son commerce étoient une raison de plus pour elle d'éviter tous engagemens dont les suites pussent exposer son territoire à éprouver de nouveau les inconvéniens de la guerre.

#### ARTICLE V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.*

**A**NGLETERRE. I. La Convention qui est sur le tapis entre la Compagnie des *Indes* d'Angleterre & celle de France, est pour le coup fort avancée. Après plusieurs Couriers déjà reçus, le Duc de Mirepoix, Ambassadeur de France, en reçut un le 2. Mai, avec les derniers ordres qu'il attendoit pour procéder à la conclusion finale de cette affaire, qui a pour objet de terminer les différends entre les deux Compagnies. Une des difficultés auxquelles la négociation a été accrochée jusqu'à présent, regarde la conservation des postes de *Gingy*, de *Mazulipatnam*

*Lipatanam* & autres dont les François sont demeurés en possession depuis l'année 1752. Et ce qui en seroit d'essentiel, c'est que les deux Compagnies doivent être d'accord sur les principaux articles de la neutralité qu'elles observeront à l'avenir par rapport aux démêlés des Princes Indiens. Mais dans le tems que le Duc de Mirepoix reçut son dernier Courier, la Compagnie des *Indes-Orientales* reçut l'importante nouvelle d'une victoire que les Anglois, commandés par le Major Lawrence, ont remportée sur les François & leurs alliés, près du Fort *Saint David*, & dans laquelle ces derniers ont été défaits avec perte de leur Bagage & de leur Canon, outre beaucoup de prisonniers faits sur eux, & de ce nombre dix Officiers. On ajoute que les Anglois ont très-peu perdu dans cette action. C'est par le Vaisseau le *Delawar* de la Compagnie des *Indes*, arrivé le 6. Mai à l'Isle des *Whigt*, venant de *Madras*, d'où il a été dépêché au mois d'Octobre dernier par le Gouverneur de cet Etablissement, qu'on a la nouvelle de l'avantage que nous annonçons.

La signature de la Convention pourroit bien être retardée par cette nouvelle, que Mr. de Mirepoix & Mr. Duvelaer, qui travaille avec lui pour la conclurre, ont fait savoir à leur Cour par un Exprès qu'ils y ont dépêché.

II. Sur des plaintes qui ont été faites à la Cour, que le Gouverneur du *Canada* s'étoit porté, depuis quelque-tems, à des entreprises contraires aux droits de Souveraineté de la Couronne Britannique, dans la Province de *Virginie*, le Roi a chargé le Comte d'Albemarle, son Ambassadeur en France, d'y faire des représentations à ce sujet, & de demander, qu'il soit prescrit

prescrit à ce Gouverneur de réparer les sujets de plaintes qu'il a donnés, afin de prévenir par là les voyes de fait auxquels les habitans de la *Virginie* se croiroient autorisés, s'ils n'obtenoient pas la réparation qu'ils demandent. Le même Ambassadeur a ordre de renouveler ses instances pour que l'on convienne enfin d'un arrangement fixe par rapport aux limites des Etats possédés par les deux Puissances en *Amérique*.

III. On attendoit avec impatience à *Londres*, le Comte de Rochefort, Envoyé Extraordinaire & Ministre Plénipotentiaire de cette Cour à celle du Roi de Sardaigne, qui y arriva le 28. Avril. Le lendemain il alla rendre ses respects au Roi à *Kensington*, & lui fit rapport de ses commissions. Il paroît que l'on continuë à faire à *Londres* beaucoup d'attention aux Puissances d'*Italie*, & au parti qu'elles prendront sur des propositions qui leur ont été faites. L'augmentation successive des troupes du Roi des Deux-Siciles donne aussi matière à spéculation ; mais l'on veut toujours espérer que l'influence du Roi de Sardaigne dans ce Pays-là produira le bon effet d'en éloigner les troubles. S'il y a des mouvemens dans le *Nord*, on l'entend par l'augmentation des troupes de l'Impératrice de *Russie*, ils ne se font que de concert avec le Roi, dont le Ministre qui réside auprès de cette Souveraine reçoit de tems en tems des dépêches d'importance, qui lui sont expédiées par le Bureau de la Secrétairerie d'Etat.

Le Roi s'étant rendu le 20. Avril du Palais de *Saint James* à celui de *Kensington*, a déclaré qu'il se proposoit d'y passer l'Été; ce qui dé-ruit entièrement les bruits d'un prochain voyage

voyage à *Hannover*. L'on étoit aussi assez surpris de voir ce voyage s'effectuer, après la dissolution du Parlement auquel Sa Maj. a mis fin par les Harangues dont nous avons fait le rapport dans nos derniers Mémoires. La convocation d'un nouveau, les élections à faire des Représentans dans les diverses Provinces pour ce nouveau Parlement, & toutes les suites des mouvemens qui s'en présentent demandent du tems ; & la présence du Roi dans le Royaume n'est rien moins qu'inutile dans de pareilles circonstances, en même-tems pour les conseils à tenir sur les affaires présentes & assez compliquées de l'Europe qui s'offrent également à la considération & à la décision du jugement Britannique. Entrons dans quelque détail des élections des Représentans pour le nouveau Parlement, quand ce ne seroit que par exposition du génie de la Nation.

*Elections  
de représen  
tans pour le  
nouveau  
Parlement.*

Ces élections, qui absorbent à *Londres* la plus grande attention du public, se font avec assez d'activité dans quelques uns des districts, avec quelque unanimité en d'autres, avec contestation dans plusieurs. Mr. Henri Fox, Secrétaire des Guerres, & le Colonel Fitz-Williams, Aide de Camp du Duc de Cumberland, ont été élus représentans pour le Bourg de *Nouveau-Windsor* dans le Comté de Berks. Mr. Cleveland, Secrétaire de l'Amirauté, & Mr. Claude Amyand ont été choisis représentans pour *Sandwich*, dans le Comté de Kent. A *Huntingdon*, l'élection est tombée unanimement sur Mr. Edouard Montagu, qui a déjà été représentant dans trois Parlemens successifs, & sur Mr. Robert Jones, fameux Négociant en Espagne & en Portugal, & l'un des Directeurs de la Com-  
pagnie

pagne des Indes-Orientales. A *Leicester*, Mrs. Jacques Wigley & George Wright ont eu pour opposans Mr. Milford, & la nomination de ce Candidat y a été soutenuë avec tant de force, qu'il en est résulté des tumultes, dans lesquels les maisons de plusieurs habitans qui avoient voté en faveur des deux anciens Membres, ont été insultées, & toutes les vitres cassées. A *Derby*, l'élection s'est passée avec agitation; il s'étoit formé un parti en opposition de celui d'un Seigneur de la première considération, qui avoit nommé deux Candidats pour le Comté de *Derby*, & deux autres pour le Bourg de ce nom. Par des Billets de plusieurs habitans, qui ont été répandus à cette occasion, on invitoit les amateurs de la Liberté, ou du moins ceux que ces habitans qualifient tels, de se joindre à ceux afin de soutenir cette Liberté dans la constance des élections.

Le 19. Avril on procéda à *Ipswich* à l'élection des Membres pour représenter la Communauté de ce Bourg dans le prochain Parlement. Les Candidats étoient l'Amiral Vernon, Mr. Kent & le Chevalier Richard Lloyd. L'Amiral fut conduit au lieu de l'élection d'une manière qui ne s'étoit pas encore vûë. La marche étoit ouverte par un jeune homme à cheval, portant un Etendart de satin bleu, dans lequel le nom de Vernon étoit brodé en lettres d'or. Ensuite venoient les Officiers de la Milice du Bourg, deux à deux. Ils étoient suivis d'une Bande de Musiciens & des Domestiques de l'Amiral, marchants aussi deux à deux. Ils précédoient son Carrosse, lequel étoit suivi par cent Gentilshommes à cheval du Comté de Suffolck. Après eux venoient environ 300 hommes du Bourg.

Bourg, qui avoient donné leurs voix à Mr. Vernon. Ils étoient pareillement deux à deux, & ils avoient à leurs chapeaux des cocardes bleuës, sur lesquelles on voyoit ces mots en lettres d'argent, *Christianisme liberté & fidélité*. Le cortège étoit fermé par une nombreuse populace, qui marchoit avec ordre & avec décence pour montrer sa déférence pour les intentions de l'Amiral. L'élection s'étant faite, & le Chevalier Richard Loyd s'étant déstitté de sa concurrence, l'Amiral Vernon & Mr. Kent furent déclarés représentans, & l'air rétentit, pendant toute la journée, de cris d'allégresse, dans lesquels le nom de l'Amiral fut répété avec les plus grandes acclamations.

*Suite des  
élections.*

Mr. Horace Walpole, frère du feu Comte d'Orford & ci-devant Ambassadeur du Roi à la Cour de France ainsi qu'auprès des Etats-Généraux des Provinces-Unies, a été élu Membre de la Chambre des Communes, de la part de la Ville de *Norwich*. Mr. Edoïard Wortley Montaguë & Mr. Jean-Baptiste Leveson Gower, ci-devant Secrétaire du Roi aux Conférences d'*Aix-la-Chapelle*, ont été élus représentans dans la même Chambre, le premier de la part de *Peterborough*, & le second de la part de *Newcastle-Sous-Line*. Le Chevalier Ligonier, Lieutenant-Général, a été élu représentant pour *Bath*, & le Chevalier Jean Bernard, Mr. Slingsby Bethel, le Chevalier Richard Glynn & Mr. Beckford pour *Londres*.

Dans l'élection de *Bristol*, où Mrs. Nugent & Beckford furent élus, il y a eu d'assez grandes agitations. Un particulier s'étant présenté pour voter, & pour affirmer sous serment, qu'il ne s'étoit point laissé corrompre, refusa de le faire jusqu'à



jusqu'à ce qu'il eut remis trois guinées lesquelles il tira de sa poche & jetta sur la table, en disant qu'elles lui avoient été données par un Candidat qui lui en avoit promis trois autres après qu'il auroit voté en sa faveur. Ce particulier ayant ensuite prêté le serment requis, donna sa voix au Chevalier Phillips & à Mr. Richard Beckford. Comme ceux-ci on été avertis qu'il y avoit beaucoup de Votans dans le cas de celui que l'on vient de dire, ils ont fait publier qu'ils donneroient 50 livres sterlings de récompense pour chaque personne qu'on leur découvreroit, laquelle seroit convaincuë d'avoir reçu de l'argent pour donner sa voix contre la disposition des Actes du Parlement.

Tous les Elus, ou du moins peu s'en faut, ont toujours été déclarés pour le parti de la Cour; ce qui est déjà arrivé depuis nombre d'années. Les derniers ont presque tous représenté dans le dernier Parlement; & par la liste du tout, on remarque qu'il se trouvera dans la Chambre des Communes plus de 60 Négocians, la plupart intéressés dans le commerce des Plantations & Colonies de l'*Amérique*. Ainsi l'on doit s'attendre à trouver en eux de zélés défenseurs des intérêts du commerce, lorsque cette matière sera mise sur le tapis dans la même Chambre. Les papiers publics n'ont cependant été remplis que d'avertissemens & de réflexions au sujet des Elus. C'a été une matière inépuisable pour les Journalistes de *Londres*. L'esprit de parti a trouvé surtout de quoi s'y exercer, & c'est à qui avoit à charger ses adversaires le plus vivement. Brochures, Ballades, Satires, Allusions piquantes, Estampes allégoriques, tout a été mis en usage dans ce genre de combat, & les Papiers

hebdomadaires y ont recueilli une ample moisson. Les disputes & les querelles qui se sont élevées à quelques élections où les Votans n'étoient pas à jeun, ont été rapportées sur tout en grand détail. Chaque jour on a vû naître quelque production nouvelle. On en lâcha une entre-autres le 3. May de grand matin sous le titre d'*Histoire des différentes oppositions qui depuis le rétablissement de Charles II. ont été faites en Angleterre, soit contre le parti de la Cour, soit contre les influences du Ministère, ainsi que les nables entreprises formées par des Patriotes Britanniques pour établir sur des fondemens solides la liberté du Parlement & de la Nation: par le Chevalier Miles Stanhope. Imprimé chez R. Baldwin, in Pater-Noster Row.* Dans le nombre de ces Ecrits qui ont inondé Londres, il y en a qui contiennent des réflexions judicieuses sur la nature des Parlemens, sur les droits essentiels attachés à ces Corps, & sur la liberté dont ils doivent jouir. On voit aussi dans quelques uns des remarques & des comparaisons pour les principaux Parlemens de France. Celui de Paris & celui de Roïen tiennent une place distinguée dans les remarques de ces Journalistes. Un d'entre-eux, rigide Censeur de la corruption dans les Elections Parlementaires, a mis au jour une fiction assez plaisamment imaginée. A la suite de plusieurs articles de nouvelles, il en rapporte un datté d'un endroit fort connu, d'où il suppose le départ d'un Bâtiment tout chargé de Votans qui vont vendre leurs suffrages à une fameuse élection, & qui ont fait une ample provision de Boissons fortes pour s'attacher des partisans. Le Bâtiment s'égare dans sa route, & vient aborder sur la côte de Normandie. Nos Marchands

Marchands de suffrages font d'avis d'y relâcher, & veulent même pousser jusqu'à *Roïen* pour y tenter fortune: Mais à peine est on informé de leur qualité, qu'on les oblige de se rembarquer & de s'éloigner au plus vite, en leur faisant connoître que l'air de *Roïen* est très-purifié depuis quelque-tems, que leur présence pourroit le corrompre, & qu'il leur convient de s'en retourner d'où ils sont venus &c. De ces narrés d'élections, & de ce qu'elles occasionnent, passons à d'autres. En voici encore un qui y a quelque rapport.

V. La joye qu'une grande partie des habitans de *Londres* a témoignée pour la révocation de l'Acte de naturalisation des Juifs, avoit déjà éclaté par des démonstrations publiques & par d'autres marques de contentement: Mais afin de laisser des monumens de cette espèce de triomphe, il vient de paroître une Estampe qui est assurément très-singulière. Elle porte en titre ces mots, *Vox populi, vox Dei*, ou *l'Acte en faveur des Juifs révoqué*. On y voit représentée la défaite de deux Armées combinées. L'une est l'Armée des *Juifs* & l'autre celle des *Déistes* qu'on leur donne pour alliés; car dans le tems que la naturalisation fut mise sur le tapis, il suffisoit d'être soupçonné de la favoriser pour être rangé dans la classe des *Déistes*. Et comme plusieurs personnes, animées de la seule vûë d'étendre le commerce, n'ont fait aucun scrupule de se déclarer en faveur du Bill, il n'en a pas fallu davantage pour placer ces personnes dans l'estampe, & pour leur assigner la qualité de Chefs de l'Armée combinée. Le Juif *Samson Gedeon* y est aussi placé dans l'endroit le plus apparent. L'opposition contre quiconque s'est

montré favorable au Bill des Juifs, a été si grande, qu'elle a servi de motif pour exclure des Elections Parlementaires plusieurs personnes qui avoient vôté en faveur de la naturalisation.

VI. La Cour a résolu de faire plusieurs changemens dans la disposition des grandes Charges en *Irlande*, & d'y établir un nouvel Orateur de la Chambre des Communes, à la place de Mr. Boyle, l'un de ceux dont il a été parlé le plus souvent à l'occasion des différends survenus dans le même Royaume, & qui sont présentement assoupis.

On en attendra l'exécution pour en faire le récit. *L'Irlande* ne fournit rien d'ailleurs pour notre Journal ce mois-ci, ni *l'Ecosse*, d'où l'on a avis que l'exécution de Mr. Macdonald de Barrisdale, qui étoit fixée au 22. Avril, n'a point eu lieu ce jour-là, quoique le repit fut alors expiré. On pourroit ainsi en inférer que le Roi se seroit laissé fléchir à lui pardonner la faute qu'il a commise en s'engageant dans la dernière rébellion.

VII. Il y a toute apparence de l'envoi prochain d'une Escadre nombreuse dans la *Méditerranée* pour cet Été, si les nuages qui paroissent se former sur *l'Italie* ne viennent pas à se dissiper. En attendant le Régiment du Colonel Pulteney, destiné pour aller renforcer la Garnison de *Gibraltar*, s'est embarqué le premier de Mai, à bord de deux Vaisseaux de guerre qui doivent l'y transporter. L'un est le *Terrible* de 74 canons, & l'autre le *Fougueux* de 64. Après que ces deux Vaisseaux auront débarqué leur monde, on compte qu'ils seront employés à croiser pendant quelque-tems dans la *Méditerranée*. Les Vaisseaux destinés pour les *Indes-Orientales*

& commandés par l'Amiral Watton ayant à bord le Regiment d'*Aldercron*, ( & non *Adouzon* ) dont nous avons dit quelque chose le mois dernier, sont partis de *King'sale* en *Irlande* où le gros tems les avoit fait relâcher. D'autres Vaisseaux doivent partir aussi incessamment pour la *Guinée*; afin d'y porter une grande quantité de munitions & d'attirails de guerre, ainsi que des matériaux & des outils pour perfectionner les nouveaux Forts des Anglois sur cette Côte.

On a reçu avis qu'un Vaisseau Anglois, ayant à bord un chargement considérable de marchandises, a échoué, au mois d'Avril, à l'embouchure de l'*Elbe*, près de *Coxhaven*; mais que l'Equipage & une partie des effets ont été sauvés: Que le Vaisseau l'*Everina*, parti de *Dublin* pour aller à *Bordeaux*, a eu le malheur de périr en remontant la *Garonne*: Que le *Kingston*, parti de *Londres* pour porter des provisions à *Gibraltar*, a eu le même malheur à un mille de *Cadix*; que le Navire la *Diligence* a coulé à fonds, dans son passage de *Maryland* pour *Whitehaven*, avec une perte de la plus grande partie de l'Equipage qui a péri, mais dont le Capitaine, le Pilote & deux Mouffes ont eu le bonheur d'être recueillis par un Vaisseau de la *Nouvelle-Yorck*, qui heureusement s'est trouvé à portée de les prendre à bord lorsque cet accident est arrivé.

VIII. Don Richard Wall, Ambassadeur du Roi d'Espagne, partit de *Londres* le 25. Avril pour se rendre à *Madrid*, après avoir eu la veille un long entretien avec le Chevalier Robinson, présentement Secrétaire d'Etat, & avoir pris congé du Roi & de la Famille Royale. Il va prendre possession de l'Emploi auquel il a

été nommé par Sa Maj. Cath. dans le département des affaires étrangères. Ce Ministre, dont la Famille est originaire d'Irlande, & lequel s'est acquis beaucoup d'approbation pendant le tems qu'il a résidé auprès de cette Cour, y fut envoyé lors de la tenuë des Conférences d'*Aix-la-Chapelle*, pour seconder les négociations de paix terminées en 1747. par la signature des articles préliminaires. Comme il s'est employé avec beaucoup de zèle pour cultiver la bonne intelligence entre la Cour de *Londres* & celle de *Madrid*, on se félicite du choix qui a été fait de la personne pour remplir le poste de Secrétaire d'Etat des Dépêches Universelles. Le Chevalier d'Abreu reste à *Londres* en qualité de Ministre chargé des affaires de Sa Maj. Catholique.

IX. Le Comte de Gisors, fils du Maréchal Duc de Belleisle, qui a fait un séjour de trois mois à *Londres*, pendant lequel il a vû ce qu'il y a de curieux, de même que le Port de *Portsmouth*, se rendit le 29. Avril, accompagné du Duc de Mirepoix, au Palais de *Kensington*, où il prit congé du Roi & de la Famille Royale. Ce Seigneur s'est attiré en cette Capitale beaucoup d'approbation, & il y a eu occasion de s'appercevoir de l'estime qu'on avoit pour lui, par l'empressement que les Ministres & les Seigneurs de la Cour ont témoigné à lui procurer de l'agrément pendant son séjour. Le premier Mai il partit pour aller s'embarquer à *Harwich*, afin de passer en *Hollande*, d'où l'on assure qu'il se propose d'aller voir les principales Cours d'Allemagne.

Le Général Cornabé, Hollandois, est arrivé à *Londres*, & depuis son arrivée il a eu divers entretiens avec les Ministres du Roi, lesquels  
ont

ont roulé principalement sur l'état du Port de *Dunkerque*, dont ce Général a été depuis peu prendre inspection, conjointement avec les Commissaires Anglois qui avoient été chargés d'une commission de la même nature.

P A Y S - B A S.

*HOLLANDE.* Les Députés des Amirautés finirent sur la fin du mois d'Avril le travail auquel ils étoient occupés par rapport au Tarif des listes qui doivent servir de fondement à l'érection du Port-Franc. Il y a toute apparence à présent qu'ils prendront du repos peut être pendant cinq ou six semaines, peut-être davantage, avant de recommencer des conférences dans lesquelles on doit terminer le tout, & faire un règlement pour l'augmentation des forces navales de la République, qui est un article pris assez fortement à cœur dans l'Assemblée des Etats Généraux. Quant aux conférences de *Bruxelles* sur le règlement des affaires de la Barrière & du Tarif, elles doivent être reprises dans peu; &, si l'on dit juste, ne plus souffrir ces lenteurs & ces interruptions qui les ont mises jusqu'à présent dans l'indécision de toute chose. Cette matière est entrée dans les délibérations de l'Etat. On a pris aussi en délibération la proposition d'un arrangement à établir dans le cas arrivant que la Princesse Gouvernante vint à manquer avant que le Prince Stadhouder eût atteint l'âge de majorité.

Sur la proposition de cette Princesse, les Etats Généraux ont créé sept Généraux Majors de Cavalerie, qui sont les Colonels René-Laurent de Jaymart, Emanuel-Jean-Guillaume Comte

Comte de Hompesch, Henri Jacob Baron de Tuyl de Serooskerken, Joseph Falaiseau, Adrien de Lynden de Reffen, Frederic-Guillaume Comte de Rechteren, & Joffe-Philippe du Tour. Ils ont créé en même-tems Généraux Majors d'Infanterie, les Colonels Charles Frederic de Salisch, Henri Jean Trip, Balthazar van-den Clooster, Jacob-Thietri de Lynden, Daniel Baron de Cronstrom, Guillaume-Louis Prince de Bade-Douriach, Henri de Douglas Comte de Drumlanrigg, & Frédéric-Charles Ferdinand Prince de Brunswich Bevern. Leurs Hautes Puissances ont conféré aussi la qualité de Général à Mr. Jacob Mossel, Gouverneur en chef des Etablissmens de la Compagnie Hollandoise des *Intes-Orientales*.

**BRUXELLES.** Une promotion que l'Impératrice Reine a faite de six Chambellans actuels dans les *Pays-Bas*, a été déclarée dans le mois d'Avril, par le Prince Gouverneur Général. Ces Chambellans sont, le Comte de Lannoy, Capitaine au Régiment de S. A. R.; le Prince François de Gavres d'Ayseau; le Baron de Gottignies; le Comte de Coswarem Looz; le Comte de Callenberg, Capitaine au Régiment de Harfch, & le Baron de Boland.

On n'a rien à ajouter ce mois-ci aux nouvelles de marque que nous avons données le mois passé des Pays Bas Autrichiens, si ce n'est qu'il est décidé que le Duc Charles, qui a été faire le 2. Mai un tour à *Mons*, n'ira point cette année à *Vienne*, & que le Duc d'Arenberg s'est rendu de *Bruxelles* à *Luxembourg*, chargé de la part du Gouvernement, de faire aux Etats de cette Province assemblés une proposition d'importance, laquelle a été prise d'abord en délibération. Entre-



Entre-autres services funèbres faits pour le repos de l'ame du feu Duc d'Arenberg, on doit faire ici mention de celui que les Pères Capucins de *Bruxelles* ont fait dans leur Eglise, en témoignage de leur gratitude & pour les bienfaits signalés dont l'illustre Maison de ce nom a toujours comblés leur Ordre depuis son établissement dans les *Pays-Bas*. L'Eglise étoit renduë de noir, surmontée d'une hermine dans sa longueur avec les Blasons de sa Famille d'Arenberg, disposés à distance égale. Au milieu de la Nef il y avoit un Catafalque superbe, surmonté d'un Dais herminé de 50 pieds de hauteur, dont les rideaux également bornés d'hermine, venoient se replier entre quatre fenêtrés de l'Eglise. Ce Catafalque, de 18 pieds de largeur, étoit à trois ordres, où sur le plan étoit dressé un poële de 40 pieds de hauteur, couvert de velours noir, croité d'un moire d'or, où l'on avoit exposé la Couronne & l'Epée Ducale, la Toison d'or & le Bâton de Maréchal. Les Ecussions partagés au centre de chaque ordre, & les coins en rendoient la vûë majestueuse. Cent & dix Cierges blancs mis dans des chandeliers dorés, & à plusieurs branches, faisoient voir un aspect aussi lugubre que pompeux. Le maître Autel étoit orné dans le même goût, & couvert depuis la Nef de l'Eglise d'un ctêpe noir, qui embrassoit les deux côtés du Sanctuaire & rendu dans le milieu d'un drap de velours, où croisoient les Armes d'Arenberg, en grands & petits blasons. On y dit la veille l'Office des Morts dans la Nef; & le lendemain à dix heures la Messe fut chantée en musique & célébrée par le Père Gardien du Couvent, accompagné de six de ses Religieux, à laquelle assisterent le Comte de  
Chanclos,

Chanclos, Général d'Artillerie, qui est d'un grade supérieur à celui de Lieutenant-Général, le Comte de Lannoy, Gouverneur de *Bruxelles*, le Duc d'Hoogstraten, le Duc d'Urfei &c. suivis de presque tous les Officiers de la Garnison, & de la principale Noblesse.

III. Le 6. Mai, il y eut un incendie à *Dickrich*, Ville du Duché de *Luxembourg*, située sur la rivière de *Sure*, à sept lieues de la Capitale, dans lequel il y eut 95 maisons de brûlées, de même que la toiture de l'Eglise Paroissiale & la Tour renfermant les cloches qui ont été fondus. Il n'y eut pas moyen, quelque secours qu'on tâcha d'apporter, d'empêcher le progrès des flammes qui se communiquèrent par tout avec rapidité. L'accident a été imprévu, & l'on l'a attribué à la négligence d'une femme qui a laissé prendre le feu à des ramilles qui étoient renfermées chez elle. Les habitans, dont les maisons ont été consumées avec tout ce qu'elles contenoient, sont la plupart réduits aux plus fâcheuses extrémités.

IV. Le Révérendissime Général de tout l'Ordre des Chanoines Réguliers de Sainte Croix, faisant sa résidence ordinaire dans la Maison primaire de *Clair-Lieu*, près de *Huy*, fut honoré le 7. du mois de Février dernier d'une réponse du Cardinal Prince de Colonna de Sciarra, par laquelle Son Eminence l'assure dans les termes les plus forts & les plus gracieux, qu'à sa réquisition, elle le prend lui & tout son Ordre sous sa protection particulière. C'est-là un avis qu'on nous envoie.

## ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

VIENNE. I. Les Ministres du Conseil de Guerre ont été fort occupés dans tout le mois d'Avril. L'on prétend que c'est à l'occasion des ordres pour la marche de quelques Régimens destinés à se rendre en *Italie*, où on les croit nécessaires, vû l'augmentation des forces du Roi des Deux-Siciles, les dispositions militaires que fait l'Espagne, & que les Provinces méridionales de la France, ont actuellement des troupes au-delà du nombre qu'un tems de paix ne paroît l'exiger. Si l'on pouvoit s'en rapporter à ce que le Comte de Firmian, Ambassadeur de Leurs Majestés Impériales à *Naples*, a reçu du Ministère Sicilien en réponse aux informations qu'il lui a faites sur cette augmentation des troupes Napolitaines, on n'auroit nul sujet d'en concevoir de l'ombrage; elle ne seroit uniquement que pour renforcer partout les garnisons des Places, sur-tout des frontières qu'on veut être par-là tenuës plus en respect qu'elles n'ont été. C'est ce que le Comte de Firmian a fait savoir à la Cour par un Courier, & de plus que le Comte de Fogliani, Secrétaire d'Etat, dans des conférences qu'il avoit eües avec lui, avoit déclaré, que Sa Majesté Sicilienne étoit dans la résolution de ne point se départir de la bonne intelligence qui subsistoit entre-elle & Leurs Majestés Impériales, & que son désir étoit de se prêter à tous les arrange-

mens

mens qui pourroient garantir l'*Italie* du danger d'y voir renaître des troubles. Mais nonobstant cette déclaration, l'on a jugé à propos d'envoyer des ordres au Comte de Firmian de faire quelques représentations à l'amiable sur les préparatifs militaires de la Cour des Deux-Siciles, & de demander à cet égard telle explication qu'il jugera propre à tranquilliser Leurs Majestés Imp. & les mettre en état de suivre leurs bonnes intentions pour contribuer au maintien du repos de l'*Italie*.

Le Duc de Modene, de son côté, renouvelle dans des Lettres qu'il a écrites à Leurs M. Imp. les plus fortes assurances de son attachement envers elles, & de l'invariabilité de son zèle pour les intérêts de leur auguste Maison. Ces Lettres, qui étoient accompagnées de celles du Prince Héritaire de Modene, portoient aussi de grands remerciemens des distinctions que L. M. Imp. ont témoignéés à ce Prince pendant son séjour à *Vienne*.

Le Comte de Mercy d'Argenteau, nommé Ministre Plénipotentiaire de cette Cour à celle de *Turin*, a reçu ses instructions, & compte de prendre incessamment la route de l'*Italie*. Il est chargé, entre-autres commissions, d'y proposer au Roi de Sardaigne un nouveau plan sur les mesures à suivre, pour assurer le maintien du repos de l'*Italie*. Par une suite de certains arrangemens relatifs aux affaires de cette Région, il y a un bruit généralement répandu dans le public, que *San-Remo* pourroit bien passer sous la domination de S. M. Sardaignoise; ce qui est certain, c'est que sur les instances des habitans de *San-Remo*, l'Empereur a pris cette Ville & son

son territoire sous la protection, à titre de Fief relevant de l'Empire.

II. L'accommodement avec l'Electeur Palatin ne se règle pas encore. Le Baron de Beckers, Ministre de ce Prince, en reçoit de tems en tems des Couriers avec des dépêches importantes, qui lui occasionnent des conférences avec les Ministres de la Cour, & après lesquelles il renvoye les Couriers ; mais l'on est qu'imparfaitement instruit de ce qui se passe dans ces conférences. Et ce que l'on peut en dire, c'est qu'on ne voit pas l'accommodement plus prêt à être conclu que lors de l'arrivée de Mr. de Beckers à *Vienne*. La Cour ne laisse pas que d'en être assez occupée : Elle l'est aussi des moyens de procurer un accommodement à l'amiable des prétentions de différens Princes de l'Empire. Leurs Majestés ont particulièrement à cœur de trouver quelque expédient propre à concilier le différend des Maisons Electorales de *Brandebourg* & d'*Hannover*, touchant la Principauté d'*Oostfrise*.

Il va & vient toujours de fréquens Couriers de *Vienne* à *Moscou*, & de *Moscou* à *Vienne*, dont les dépêches qui sont conférer les Ministres, roulent sur des affaires qui intéressent non-seulement la Cour de *Russie*, mais aussi celle d'*Angleterre*, attendu que les Ministres de ces deux Puissances ont conféré quelquefois avec le Comte de Kaunitz : *Negotium perambulans in tenebris*.

III. On continuë de parler du projet de mariage de l'Archiduc Joseph avec la Princesse Marie Felicité de Baviere. Cette alliance, dans les premiers bruits qui s'en sont répandus, a trouvé une approbation générale de l'Empire. Elle a été jugée d'autant plus convenable dans

la circonstance présente de l'élection d'un Roi des Romains, qu'il semble devoir en résulter l'avantage de réunir les suffrages de la Cour de *Munich* avec ceux des Cours de *Bonn*, de *Manheim* & de *Dresde*.

L'Archiduc Joseph, à mesure qu'il avance en âge, fait des progrès sensibles dans les connoissances utiles à un Prince de son rang, appelé à remplir les plus hautes destinées; & il inspire par son exemple, une vive émulation à la jeune Noblesse qui est élevée dans le Collège Thérésien.

IV. Un voyage que Leurs Maj. Imp. avoient projeté de faire cette année en *Stirie*, est renvoyé à l'année prochaine. Elles doivent aller à *Prague* sur la fin du présent mois de Juin, pour y passer quelque-tems, & voir le Camp que formeront les troupes qui doivent se rassembler dans les environs de cette Capitale. Elles comptent de se tenir à *Schönbrunn* où elles sont de retour de *Vienne*, jusqu'à leur départ. On a frappé une quantité de monnoye d'or & d'argent, qu'elles se proposent de distribuer pendant leur séjour à *Prague*.

V. A tout événement les ordres ont été donnés de renouveler l'Artillerie de campagne de la plupart des Régimens Impériaux. On est aussi occupé dans la Fonderie Impériale de *Vienne*, à fondre un grand nombre de canons, qui doivent être envoyés aux Régimens pour lesquels ils sont destinés.

VI. Par le bon ordre qui a été mis dans les finances de cette Cour, la Banque se trouve en état de rembourser de tems en tems les capitaux les plus onéreux, dont elle s'est chargée dans les tems où le service de l'Impératrice-Reine deman-

demandoit de prompts secours. Cette Banque qui a donné alors jusqu'à 6, 7 & 8 pour cent, ne reçoit plus d'argent des particuliers, qu'à raison de 4 pour cent. Et afin de contribuer à maintenir la confiance sur laquelle est fondé son crédit, l'Impératrice lui a affecté le produit des droits d'entrée & de sortie dans l'Archiduché d'*Autriche* & la *Hongrie*.

Le Comte de Chotek, Président du Département de cette Banque, travaille avec beaucoup d'application aux moyens de mettre sur un bon pied le commerce qui se fait entre la *Bohème*, l'*Autriche* & les autres Provinces des Etats héréditaires de l'Impératrice Reine. C'est l'objet dans lequel ce Seigneur va se rendre à *Trieste*. L'on se propose d'y établir une communication plus régulière pour le commerce qui se fait entre ce Port & les Etats d'*Italie*.

VII. Le Comte de Bathiani, Felt-Maréchal, a fait depuis peu un voyage en *Croatie*, où ce Seigneur, en qualité de Ban, ou Capitaine Général de cette Province, a été occupé de divers arrangemens pour assembler les Croates & les faire camper, attendu que l'on juge à propos de les exercer dans les évolutions militaires. Ce Seigneur, à son retour, a rendu compte à Leurs Majestés Impériales des arrangemens qu'il a pris à cet égard, & elles lui en ont témoigné leur satisfaction dans les termes les plus favorables.

La nomination du Prince de Schwartzenberg à la Charge de Grand Maréchal de la Cour, est déclarée. Il y succède au Prince de Dierrichstein, qui en avoit donné sa démission volontairement, & qui s'est retiré des Emplois pour passer tranquillement le reste de ses jours sur les belles Terres qu'il possède en *Autriche* & en *Moravie*.

*Moravie.* On s'attend que l'Impératrice-Reine aura fait le 13. Mai une nombreuse promotion à l'occasion du jour anniversaire de sa naissance.

VIII. Il n'y a des différentes Cours d'*Allemagne* à marquer que le peu que voici. Celle de *Berlin* a chargé deux Marchands de chevaux de *Minden*, de fournir dans un tems limité, huit mille chevaux de remonte & mille chevaux d'artillerie pour le service des troupes Prussiennes, lesquelles se disposent à faire, comme les années précédentes, de nouveaux campemens, que le Roi ira voir. Le nombre de chevaux que différentes autres Puissances ont fait acheter dans la *Westphalie* & l'Electorat d'*Hannover*, est d'ailleurs si considérable, qu'on ne se souvient pas qu'il s'y soit fait depuis long-tems d'aussi grands achats, même en tems de guerre.

Le Roi de Prusse a recommandé à la Diette de *Ratisbonne*, plus fortement qu'il n'avoit encore fait, l'introduction du Prince de la Tour-Taxis & du Prince de Schwartzbourg dans le Collège des Princes, & fait déclarer qu'il desapprouvoit entièrement les voyes qui ont été mises en usage pour la traverser. Mais cette affaire rencontre des difficultés de la part de plusieurs Etats de l'Empire. L'Empereur, dont les vûes tendent uniquement à réunir les sentimens des Membres du Corps Germanique, a mandé à *Vienne* le Ministre revêtu de la Charge de second Commissaire de Sa Maj. Imp. à la Diette, afin de lui donner des instructions sur les moyens de la terminer à l'amiable. Sa Maj. Prussienne vient d'ériger en Ville, avec le privilège des Villes libres de Montagne, le Village de *Rudelsdorff*, appartenant au Baron de Schveinitz, & a senti



senti que cette nouvelle Ville portât à l'avenir le nom de *Rudelsstadt*.

Le Landgrave de Hesse-Cassel & le Landgrave de Hesse Rheinfels viennent de terminer à l'amiable, par une Convention, les différends qu'ils avoient ensemble depuis plusieurs années, touchant certains droits territoriaux.

L'Electeur Palatin a nommé au Gouvernement de *Dusseldorf* le Comte de Limbourg-Styrum, ci devant Général Major & Commandant de *Heydelberg*, pour succéder au Comte de Harscamp, Lieutenant-Général, qui, en considération de son grand âge & de ses infirmités, a donné sa démission de ce Gouvernement, ainsi que de ses autres emplois.

Mr. Spinola, Nonce du Pape à *Cologne*, est parti de cette Ville le 17. Avril, pour aller résider en la même qualité auprès des Cantons Suisses Catholiques. Avant son départ l'Electeur de Cologne, qui avoit beaucoup d'estime pour ce Prélat, lui a envoyé en présent, par un des Chambellans de sa Cour, une Tabatière d'or d'un travail exquis, & dans laquelle étoit renfermée une Bague de diamans d'une valeur considérable. Mr. Oddi, successeur à Mr. Spinola dans la Nonciature de Cologne, n'étant attendu que vers la fin de l'Eté, l'Abbé Manzoni, Auditeur Général de la Nonciature, reste à *Cologne* chargé des affaires du St. Siège.

## ARTICLE VII.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable  
en FRANCE, depuis le mois dernier.*

I. **T**OUS les Matelots qu'on avoit rassemblés dans les Provinces méridionales du Royaume se sont rendus à *Toulon*, afin d'être employés à bord de l'Escadre qu'on a équipée dans ce Port, & dont le Comte de la Galissoniere doit prendre le commandement. Aux quatre Vaisseaux dont nous avons dit quelle seroit composée, il s'en joindra un autre venu de *Brest*, qu'on nomme l'*Actif*, & qui est commandé par Mr. de Roquefëuil. Les munitions de guerre que cette Escadre doit avoir, lui ont été apportées par deux Frégates aussi venues de *Brest*. La véritable destination de cet armement & de l'équipement d'autres Vaisseaux, demeure encore secrète. On ignore aussi quand elle mettra à la voile. Quelques particuliers, Anglois de nation qui sont à *Toulon*, s'étant exprimés là-dessus dans des termes peu mesurés, on leur a signifié qu'ils eussent à se composer avec plus de retenue, ou bien que l'on verroit avec plaisir qu'ils se retirassent de la Ville, parce que l'on ne prétendoit point y souffrir de discours contraires à la bonne intelligence qui subsistoit entre les deux Couronnes. Au reste, & on l'a déjà dit & répété, il n'est plus question de fondre sur les Algériens, à cause du parti qu'ils ont pris de donner satisfaction au Roi; parti qu'on peut attribuer moins aux représentations que Mr. Le Maire, Consul de France, a faites au Dey & au Divan, qu'à la manière sérieuse  
dont

dont la Porte Ottomane a pris cette affaire, en faisant déclarer au Dey, que le Grand Seigneur voyoit avec beaucoup de mécontentement les sujets de plaintes que l'on donnoit au Roi, & que Sa Hauteſſe recommançoit très-fortement que l'on ſe comportât dans la ſuite avec plus de prudence & de circonſpection.

II. Des Vaiſſeaux que la Compagnie des Indes a fait équiper au Port de l'*Orient*, ont mis à la voile au commencement d'Avril, pour ſe rendre dans les Etabliſſemens de cette Compagnie aux *Indes-Orientales*. Ils ont à bord les Compagnies franches levées en *Alſace*, outre une grande quantité de toutes ſortes de munitions. Mr. Godecheu ſ'eſt embarqué ſur le Vaiſſeau appelé l'*Orleans*. On prétend qu'il eſt chargé de prendre connoiſſance de l'état des affaires dans ce Pays-là, & en particulier de ce qui regarde les Etabliſſemens ſur la Côte de *Coromandel*. Il doit auſſi remettre des dépêches de la Cour à Mr. Dupleix, Gouverneur de *Pondichery*.

III. Le Comte de Stahrenberg, Miniſtre Plénipotentiaire de Leurs Majeſtés Impériales, ayant reçu depuis peu des dépêches de ſa Cour, il n'a pas tardé de ſe rendre à *Versailles*, pour conférer ſur leur contenu avec les Miniſtres du Roi. Il y a toute apparence que les affaires d'*Italie* ont fait le ſujet de cette conférence.

Le 30. Avril le Comte de Bellegarde, nouvel Envoyé Extraordinaire du Roi de Pologne Electeur de Saxe, qui étoit arrivé quelques jours auparavant de *Dreſde*, eut ſes premières audiences publiques du Roi, de la Reine, de Mgr. le Dauphin & de Meſdames de France.

IV. Le Roi a gratifié le Maréchal de Lôwendahl

d'une pension de vingt mille livres, & lui a accordé un logement dans le Château de *Versailles*. Sa Majesté voulant aussi donner des marques de sa satisfaction au Marquis des Issarts, ci-devant son Ambassadeur auprès du Roi & de la République de Pologne, & qui l'a été ensuite auprès du Roi de Sardaigne, il a été nommé Conseiller d'Etat d'Epée à la place du Comte de Brancas-Cerest, mort à *Paris* le 25. Avril, & lequel avoit été nommé à la même place, pour recompense de ses services rendus dans l'Ambassade à la Cour de *Suede*, & en qualité de Ministre Plénipotentiaire au Congrès de *Soissons*. Le Roi a permis au Duc de la Valiere de se démettre de son Gouvernement du *Bourbonnois*, & au Comte de Fersen de donner aussi sa démission du Régiment d'Infanterie Allemande dont il étoit pourvû. Ce dernier Régiment est donné au Prince Jean-Adolphe de Nassau-Usingen, Colonel réformé à la suite de celui d'Infanterie Allemande du Prince Louis de Nassau-Saarbruck. Sa Majesté a nommé à l'Evêché de *Verdun*, vacant par la mort de Mr. d'Allencourt, l'Abbé Nicolai, Aumônier de Madame la Dauphine, & ci-devant Agent-Général du Clergé, & a pourvû l'Evêque de Saint Brieu de l'Abbaye de *Moirmont*, Ordre de Saint Benoît, Diocèse de Châlons-sur-Marne. Le Roi a disposé du Gouvernement d'*Auxerre*, vacant par la mort du Marquis de Lambert, en faveur du Marquis d'Anlezy, Lieutenant-Général, premier Gentilhomme de la Chambre du Prince de Condé & ci-devant son Gouverneur; mais Sa Majesté n'a pas encore nommé à l'Evêché d'*Auxerre*, vacant par la mort de Mr. de Caylus. Il est, en attendant, administré par six Vicaires-Généraux établis

blis par les Chanoines du Chapitre de l'Eglise Cathédrale, qui ont rendu un Mandement pour inviter les Diocésains à prier Dieu qu'il leur accorde un digne Evêque. Entre-autres termes, on s'y exprime dans ceux que voici.

*C'est de Dieu seul que peut descendre ce riche présent de sa grace ; il n'en est point qui porte le caractère d'une prédilection plus marquée qu'un Evêque selon son cœur. Il ne s'agit rien moins que d'un successeur des Apôtres, d'un Vicaire de Jesus-Christ, d'un Epoux visible de cette Eglise. Il doit être la lumière du Monde & le sel de la Terre, destiné à nous éclairer & à nous préserver de la corruption. Rien n'est donc plus intéressant, nos très-chers Frères, que d'obtenir un Pasteur fidèle, qui remplisse ces importants devoirs. C'est à quoi doivent tendre tous vos vœux & vos prières ; c'est ce que vous devez à l'Eglise votre Mère ; c'est ce que vous vous devez à vous-mêmes*

V. Une Ordonnance du Roi, renduë dans le mois d'Avril, a fait beaucoup de plaisir aux militaires. En voici la teneur.

*SA Majesté voulant bien continuer à donner des marques de sa satisfaction aux Capitaines de ses troupes d'Infanterie Française & étrangère, en leur procurant le dédommagement, que le travail qu'ils feront pour le rétablissement de leurs Compagnies par de bonnes recrues, les met dans le cas d'espérer des bontés de Sa Maj. Elle a ordonné & ordonne ce qui suit :*

ARTICLE I. L'ordonnance du premier Janvier 1752 portant réglemeut pour un supplément de décompte de la solde & des payes de gratification aux Compagnies d'Infanterie Française & étran-

gère du 11. Juillet 1751 au dernier Juin 1752 ; & celle du 23. Avril suivant pour les Compagnies à pied des troupes légères, continueront d'avoir leur exécution pour lesdites troupes, à commencer du premier Juillet 1753 jusqu'au dernier Juin 1754, tant au sujet du supplément de décompte de la solde & des payes de gratification, que pour tout ce que contiennent, sans exception, lesdites deux Ordonnances ; Sa Majesté entendant néanmoins ne point comprendre dans cette disposition le Régiment de Tournaisis qui a servi en Corse, & dont le rétablissement exige des arrangemens particuliers, sur lesquels elle s'est réservée d'expliquer ses intentions.

II. Les Compagnies des Régimens d'Infanterie Allemande ayant été réduites par l'Ordonnance du premier Mai 1752, il leur sera fait un supplément de décompte pendant les douze mois ci-dessus, du premier Juillet 1753 au dernier Juin 1754 pour la solde des hommes qui auront passé de plus à la revûe de Mai & Juin 1754 qu'à celles des dix mois précédens, à commencer du premier Juillet 1753 ; lequel supplément de décompte n'aura lieu que pour celles desdites Compagnies qui passeront à ladite revûe de Mai 1754 au nombre, savoir, celles des Régimens d'Alsace, Bensheim, la Marck, Royal Suedois, Royal Baviere, Löwendahl, Nassau, Saarbruck, Fersen, la Dauphine & Saint Germain, de 45 jusqu'au complet de 50 hommes, ne devant avoir aucun supplément de décompte de la solde à 44 hommes & au-dessous, à tel nombre qu'elles ayent passé aux revûes précédentes. Celles des Régimens de Bergh & de Royal Pologne, de 60 jusqu'au complet de 67 hommes, ne devant avoir aucun supplément de décompte de la solde de 59 hommes.

au-dessous, à tel nombre qu'elles ayent passé aux revûes précédentes.

III. A l'égard des payes de gratification des dites Compagnies d'Infanterie Allemande, chacune de celles composées de 50 hommes, & qui sera complete à ce nombre, le Capitaine en recevra 7, 6 payes à 49, 5 à 48, 4 à 47, 3 à 46, 2 à 45, & rien au-dessus dudit nombre de 45 hommes, chaque Compagnie composée de 67 hommes, & qui sera complete à ce nombre, le Capitaine recevra 9 payes, 8 à 66, 7 à 65, 6 à 64, 5 à 63, 4 à 62, 3 à 61, 2 à 60 hommes, & rien au-dessous dudit nombre de 60 hommes. Il sera fait, avec le supplément de décompte de la solde, un supplément de décompte relativement à la composition, dont se trouvera chaque Compagnie à la revûe de Mai 1754 pour les payes de gratification, que les Capitaines se trouveront dans le cas de n'avoir point touchées aux revûes précédentes, à commencer du premier Juillet 1753, en observant cependant, pour ce supplément de décompte, de suivre les gradations ci-dessus expliquées.

I V. Entend Sa Majesté que ses Ordonnances des 3. Juillet 1749 & 3. Décembre 1750 portant règlement sur les revûes des Commissaires & les décomptes, continuent d'avoir leur exécution pour la Cavalerie Françoisse & étrangère, les Compagnies de Dragons à cheval & à pied, & les Compagnies à cheval des troupes légères, & qu'à l'égard des Cavaliers & Dragons morts, désertés, sommés & malades aux Hôpitaux externes, ils ne puissent être compris dans la revûe de Mai prochaine par les Commissaires des Guerres, qu'en leur rapportant les pièces justificatives, spécifiées par l'Article II. & III. de l'Ordonnance

Ordonnance du premier Janvier 1752 pour l'Infanterie Française & étrangère.

V. Veut Sa Majesté, que le Régiment de Cavalerie légère des Volontaires de Frieze participe au même traitement, qu'elle a bien voulu accorder par ses Ordonnances des 3. Juillet 1749 & 3. Décembre 1750 à ses autres troupes à cheval, & elle ordonne que chacune des six Brigades, dont ce Régiment est composé, qui passera à la revue de Mai & Juin 1754 à 60 hommes & 60 chevaux, reçoive le supplément de décompte du complet de la solde & des fourrages, pendant les six mois d'hiver, du premier Novembre 1753 au dernier Avril 1754. A 59 hommes montés, le supplément de décompte de la solde & des fourrages pendant quatre mois, du premier Janvier au dernier Avril 1754. A 58 hommes montés, le supplément de décompte de la solde & des fourrages pendant trois mois, du premier Février au dernier Avril 1754, & à 57 hommes montés & au-dessous, aucun supplément de décompte de la solde ni de fourrage. Mande & ordonne Sa Maj. aux Gouverneurs & Lieutenans-Généraux dans ses Provinces, aux Gouverneurs de ses Villes & Places, à ceux qui y commandent, aux Inspecteurs Généraux de ses troupes d'Infanterie Française & étrangère, aux Intendants dans les Provinces & sur les frontières, aux Commandans particuliers de chaque Corps, aux Commissaires des Guerres ordonnés à leur police, & à tous autres ses Officiers qu'il appartiendra, de s'employer, chacun à son égard, & selon qu'il leur est prescrit, à l'exacte observation & exécution de la présente Ordonnance, laquelle sera lûë à la tête des troupes par les Commissaires des Guerres à leur première revue, afin qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance &c.



VI. Le peu de fondement des plaintes portées à la charge du Marquis de Cursay, ayant été mis en évidence par toutes les informations que l'on a recueillies sur la conduite qu'il a tenuë pendant qu'il a commandé les troupes du Roi dans l'Isle de *Corse*. Sa Maj. a permis à ce Seigneur, qui étoit relégué sur ses Terres, de se rendre à *Paris* où il est actuellement. Nous devons cette annonce après tout ce qui a été débité à la charge du Marquis de Cursay.

Le 22. Avril après midi, le Corps de Ville de *Paris* s'étant rendu à l'Esplanade des Thuilleries, le Prévôt des Marchands y fit la cérémonie de poser la première pierre du piedestal de la Statuë équestre du Roi.

Le 3. Mai la Cour prit le deüil pour la mort de la Duchesse de Penthièvre, dont l'annonce se trouva rapportée dans l'Article des morts de ce Journal.

Madame la Dauphine est entrée dans le septième mois de sa grossesse.

VII. La Chambre Royale, qui avoit été en vacance depuis le 6. Avril, veille des Rameaux, reprit ses séances le 22. lendemain de la *Quasimodò*. Le Châtelet, qui avoit aussi été en vacance pendant la quinzaine de Pâques, fit le même jour sa rentrée. Peu de causes se sont vuïdées dans ces deux Cours de Justice. Cette dernière est toujours aux prises avec la Chambre Royale, dont elle ne veut pas reconnoître l'autorité. Elle l'est par conséquent avec la Cour. Elle ne cesse de s'adresser à Mr. le Chancelier, soit pour que ses remontrances soit reçûes, soit pour obtenir l'élargissement de ses Membres emprisonnés. Mais vainement. La chose doit dépendre de sa soumission aux ordres de son Souverain.

*Affaires  
du tems.*

verain. A l'ouverture de la séance du 22. Avril, le Lieutenant Civil produisit un ordre du Roi, dont il fit la lecture, & par lequel il étoit enjoint aux Membres de cette Jurisdiction de reconnoître avant toutes choses l'autorité de la Chambre Royale, sous peine, en cas de refus, d'être traités comme réfractaires aux ordres de Sa Majesté & de se mettre, par leur desobéissance, dans le cas de voir leurs Charges supprimées. A cette lecture succéda un morne silence, qui exprimoit la douleur dont la Compagnie étoit pénétrée. Elle demeura encore assemblée pendant quelque-tems, & se sépara ensuite sans rien décider. Toutes choses languissent ainsi dans la Judicature, tandis qu'on laisse la Grande Chambre du Parlement de *Paris* languir dans son exil de *Soissons*, & se diminuer par l'extinction successive de quelques-uns de ses Membres, dont le Président de Chauvelin vient d'augmenter le nombre des morts. Il présidoit à la Tournelle criminelle. L'Abbé de Chauvelin son frère, qui, lors de la dispersion du Parlement, fut transféré à *Caen*, est actuellement à *Vincennes*, où il a eu la permission de se rendre, à cause du mauvais état de sa santé. Le Président de Chauvelin est déjà remplacé dans le poste de Président à Mortier, par Mr. d'Ormesson de Noyseau, premier Avocat Général du Parlement de *Paris*.

Du reste, les refus des Sacremens continuënt à faire bruit. A *Aix*, on les a refusé à un malade nommé Gamier. L'Archevêque ayant appris ensuite qu'il se portoit mieux, a trouvé bon d'ordonner qu'on ne les lui administrât point, s'il se présentoit à l'Eglise pour les recevoir. En *Bretagne*, les Grands Vicaires de *Vannes* ont écrit

écrit au Procureur-Général du Parlement de Rennes, que les Prêtres desservans de la Paroisse de Carnac, l'avoient abandonnée, ne croyant pas pouvoir en conscience obtempérer à un Arrêt qui leur ordonnoit d'annoncer & de célébrer un Service pour le Sr. Picart, Recteur de cette Paroisse, mort opposant à la Bulle *Unigenitus*. Ils prioient ce Magistrat dans la même Lettre, d'engager la Cour à surseoir à l'exécution de son Arrêt. Il en est arrivé tout autrement. Le Parlement de Bretagne, sur le vû de leur Lettre, a rendu un Arrêt, par lequel il est ordonné aux Grands Vicaires de Vannes, de pourvoir dans le jour même la Paroisse de Carnac, d'un Curé d'Office & de Prêtres desservans, & d'indiquer le Service du Recteur de Carnac, à peine de mille livres d'amende payables sans déport par chacun des Grands Vicaires; à quoi ils seroient contraints par saisie de leur Temporel, vente de leurs meubles &c. Par le même Arrêt, les Prêtres de la Paroisse de Carnac étoient assignés à comparoître en la Cour. Lès Grands Vicaires ont payé l'amende de mille livres, & n'ont point pourvû de Prêtres cette Paroisse, où il n'y a eu le jour de Pâques, qu'une Messe basse dite par le Prédicateur du Carême. Surquoi il est intervenu un nouvel Arrêt qui ordonne aux trois Grands Vicaires de Vannes, sous des peines plus grièves, de nommer des Prêtres pour desservir la Paroisse de Carnac, ou de l'aller desservir eux-mêmes jusqu'à ce qu'ils en ayent trouvé. Ils ont déferé à ce nouvel Arrêt avec la permission de leur Evêque, un d'entre-eux étant allé desservir la Paroisse. Mais un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi a pourvû au reste. Il y est ordonné au Parlement de Bretagne de sus-

pendre

pendre toutes procédures contre les Grands Vicaires de l'Evêché de *Vannes* touchant l'affaire de *Carnac*, & d'envoyer en Cour les motifs de ses Arrêts rendus à ce sujet.

Un autre Arrêt du Conseil d'Etat casse une Sentence renduë par le Présidial de *Langres* contre deux Ecclésiastiques qui avoient fait des refus publics de Sacremens, & défend à ce Tribunal de rendre à l'avenir de semblables jugemens. Cependant les bruits se répandent du prochain rappel du Parlement de *Paris*. On sçait que le Prince de Conti s'y employe toujours avec zèle, & que le Roi ayant consulté sur cette affaire les Maréchaux de *Noailles*, de *Belleisle* & de *Richelieu*, chacun en particulier, leurs avis ont été conformes aux principes qui ont réglé les démarches de ce Prince. On parle même d'un moyen qui sera ouvert au Parlement pour rentrer dans la bienveillance de son Souverain, & si ce que l'on publie à cet égard est entièrement fondé, les choses se trouveront bientôt dans un état fixe, à la faveur d'un régleme des plus sages. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on prépare des logemens à *Pontoise*; d'où l'on conjecture que les conférences au sujet de l'accommodement pourront bien s'y tenir.

## M O R T S.

**M** On sieur *Ruso*, Archevêque de *Capoue* est mort sur la fin de Mars dans son Diocèse.

Le 27. du même mois mourut à *Madrid* le Duc de *Saint Pierre*, Grand Maître de la Maison de la Reine d'Espagne.

Ce n'est pas Mr. *Pinto*, Grand Maître de *Malthe*, qui est mort, mais le Comte de *Nesselroth*  
&

& de Reichenstein, Grand Prieur de cet Ordre pour l'Allemagne qui est décédé dans le même mois de Mars, âgé de 78 ans. La dignité dont il étoit revêtu lui donnoit voix & séance dans le Collège des Princes à la Diète de Ratisbonne. Le feu Comte de Neffelroth est succédé dans le Grand Prieuré de l'Ordre de Malthe en Allemagne par le Baron Philippe-Joachim de Prasberg, qui étoit Grand Prieur du même Ordre dans le Royaume de Hongrie.

Le 5. Avril Mr. de la Fayardie, Résident du Roi de France en Pologne, mourut à *Varsovie* après six jours de maladie seulement. Mr. Duperron de Castera, son prédécesseur, étoit mort pareillement après cinq ou six jours de maladie.

Le même jour est mort à *Madrid* Don Joseph de Carvajal. Voyez l'article d'*Espagne* de ce *Journal*.

Mr. Wolff, Professeur en Droit Naturel & en Mathématiques dans l'Université de *Hall*, & Chancelier de la même Université, y est mort le 9. dans la soixante-seizième année de son âge. Ce Savant, connu par plusieurs Ouvrages sur la Philosophie, étoit Membre des Académies de *Berlin*, de *Paris*, de *Londres* & de *Petersbourg*. Il joignoit aux titres que les Lettres lui avoient acquises, celui de Baron & de Conseiller Privé du Roi de Prusse, duquel il est fort regretté par l'estime que Sa Majesté faisoit de ses talens.

Henri Louis de Choiseüil, Marquis de Meuse, Chevalier des Ordres du Roi de France, Lieutenant Général de ses Armées, & Gouverneur de *Saint Malo*, mourut à *Paris* le 11. âgé de 67 ans. Le Roi a disposé de ce Gouvernement en faveur du Marquis de la Tour Maubourg, Lieutenant-

tenant-Général & ancien Inspecteur d'Infanterie.

Le Prince Wolfgang-Ernest d'Isenbourg-Budingue, Directeur du Collège des Comtes de l'Empire du Banc de Wetteravie & Chevalier de l'Ordre des Séraphins du Roi de Suede, mourut en son Château de *Bierstein*, le 15. dans sa soixante-neuvième année. Le Prince Wolfgang-Ernest, son neveu, lui succéda en vertu des Pactes de Famille & de primogéniture admis dans la Maison d'Isenbourg.

Mr. Victor-Alexandre Marquis de Mailly, Comte de Rubempré, Brigadier des Armées du Roi Très-Chrétien, est mort à *Paris* le 22. ayant 59 ans.

Le Baron de Gudenus, Conseiller Intime & Ministre de l'Electeur de Mayence à *Vienne*, y est mort à l'âge de 80 ans. Il étoit aussi revêtu de la Charge de Taxateur de la Chancellerie de l'Empire.

Le même jour mourut à la Maison des Carmelites de *Saint Denis*, Don la Tasse, Evêque Titulaire de *Betlehem*. Il avoit été Bénédictin de la Congrégation de Saint Maur, & il étoit fort connu par divers Ouvrages qu'il a composés sur la Constitution *Unigenitus*.

La Comtesse de Fuches, Grande Maîtresse de la Maison de l'Impératrice-Reine, mourut à *Vienne* le 27. dans la 80me. année de son âge. Cette Dame, que les bonnes qualités qui formoient son caractère rendent digne des regrets de Leurs Majestés Impériales & de toute la Cour, avoit été Grande Gouvernante des Archiduchesses, sous règne. du feu Empereur Charles VI.

La Duchesse de Penthièvre, depuis long-tems  
fort

est incommodée de sa grossesse, a fait continuellement craindre pour sa vie. Un terme de neuf jours indiqué par les Médecins pour son accouchement, expira le 29. Avril, & elle fut délivrée effectivement le même jour. Ce fut d'un Prince qu'elle accoucha sans aucun accident. Il fut d'abord ondoyé; mais il mourut le lendemain après midi. Comme la Duchesse de Penthièvre, après son accouchement, se trouva moins mal que les circonstances de son état ne permettoient de l'attendre, on se flatta qu'elle pourroit en réchapper. Cette espérance ne fut pas longue. Ses forces allèrent toujours en diminuant jusqu'au lendemain 30. qu'elle mourut sur les deux heures du matin dans la 28<sup>me</sup>. année de son âge, étant née le 6. Octobre 1726. Elle étoit fille du Duc de Modene, & avoit été mariée le 29. Décembre 1744, au Duc de Penthièvre. Elle a eu de ce mariage trois Princes, une Princesse & le Prince qui vient de mourir. Cette Princesse n'est pas moins regrettée de toute la Cour, qu'elle l'est du Duc son époux, qui ne l'a quittée qu'à la mort. Le jour suivant le corps de la Duchesse de Penthièvre & celui du Prince dont elle étoit accouchée, furent embaumés & exposés pendant quelques heures. On les mit ensuite dans un Cercueil de plomb. Le 2. Mai ils furent transportés à *Rambouillet*, lieu de la sépulture de cette Maison.

---

*Nous avons encore quelques Morts à rapporter, mais la place ne le permettant point, nous les renvoyons au mois prochain. Le public doit, en attendant, être desabusé sur la mort prétendue du Sieur Charles Harpin, de Saint Mihiel,*  
que

que nous avons rapportée au mois d'Octobre dernier ; il n'est rien de cette mort. C'est un Conte que tout ce galimathias ; aussi ne l'avons-nous donné que d'une manière douteuse. Le Bouffon (car on peut le nommer tel) qui nous l'a envoyé s'étant masqué d'un faux nom, mériterait qu'on le fit connoître. Mais préférons, en le taisant, de l'honorer du parfait mépris qu'il mérite.

---

## A V I S.

C'Est en deux Volumes *in-folio*, en beau papier & caractères neuf, que sera imprimé, chez le Sieur Richard Briſſot à Bar-le-Duc, le *Nouveau Commentaire sur la Coutume de Bar-le-Duc &c.* que nous avons annoncé à la fin de notre dernier Journal ; & le prix de cet Ouvrage sera de 24 livres de France pour les S. uscripteurs, dont on payera 12 livres en souscrivant & 12 livres en retirant le premier Volume ; ce qui fera le prix entier de l'Ouvrage, qui ne se donnera pas moins de 36 livres à ceux qui n'auront pas souscrit. L'on délivrera les Souſcriptions jusqu'au premier Novembre de la présente année 1754, chez les Libraires qu'on a nommés, ainsi qu'à Metz chez Mlle. Nicolle Antoine ; à Pont-à-Mousson chez Charles Nicolas ; à Verdun chez les frères Lallemand, & à Reims chez de Laitre.

---

Fautes à corriger dans le dernier Journal.

Page 342, ligne 6, Roi de Sardaigne, il faut Roi d'Espagne. Page 351, ligne 15, dont deux Vaisseaux, lisez sur-tout deux Vaisseaux.